

JOURNAL HELVETIQUE

O U

RECUEIL

D E

PIECES

FUGITIVES DE LITERATURE
CHOISIE;

De Poësie; de Traits d'Histoire, ancienne & moderne; de Découvertes des Sciences & des Arts; de Nouvelles de la République des Lettres; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse, que des Païs Etrangers.

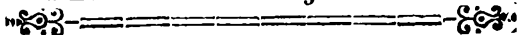
DEDIE' AU ROI,

SEPTEMBRE 1749.



NEUCHATEL

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.



M D C C. X L I X.



JOURNAL

HELVETIQUE,

Septembre 1749.



ADDITION

À l'Article de St. FRANÇOIS DE SALES.

MONSIEUR,

Vous avez souhaité que je vous fisse un peu conoitre un Saint, dont on parle beaucoup dans ce Pais, & qui y a joué un grand rôle pendant sa vie. Je vous ai envoyé précédemment diverses particularités qui peuvent déjà vous avoir donné quelque idée de son caractère. J'ai encore, en votre faveur, fait diverses recherches sur sa *Canonisation*. Je vous en ai raporté les principaux fondemens, & en même tems quelques unes des

L 2

di-

dificultez qu'y fit l'Avocat Oposant. J'y en ai joint d'autres qu'il auroit pû ajouter. Vous jugez bien, quand je ne vous l'aurois pas dit, que cet Oncier de Justice n'est là que pour la forme, & qu'il fait bien s'arrêter où il faut. J'avois donc comencé à suppléer à ce qu'il n'avoit pas dit, mais la longueur de ma Lettre précédente m'avoit aussi fait supprimer quelques Articles. Vous me demandez d'achever ce que j'ai comencé, & vous me dites pour m'y engager, qu'un Avocat Oposant, de Religion différente, doit mieux s'aquiter de cette fonction, qu'un Romain. Je vai donc encore faire ce personnage en vôtre faveur, évitant cependant de donner trop dans l'esprit de parti. Rendons justice au mérite de *François de Sales*. Il avoit assurément de très belles qualités, mais elles ne doivent pas nous empêcher d'apercevoir aussi ses défauts. Nous devons supposer que le Saint Père n'a pas eu intention de les canoniser, en canonisant sa personne. Je n'insisterai pas longtems sur les taches que je pourrois encore remarquer dans sa Vie, & tout va se réduire à un seul Article, qui fut même déjà relevé avant sa mort.

Il composa sur la fin de sa Vie une *Introduction à la Vie dévote*. Ses Partisans ont beaucoup vanté ce Livre. *Godeau* a dit que dans cet Ouvrage, *François est un Ange, qui*

conduit de jeunes Tobies dans le Voïage de cette Vie. Mais, *Monsieur*, vous seriez-vous attendu, qu'un Ange permit aux jeunes Gens la Parure & les Bals? Cependant, dès que ce Livre parut, on se plaignit de ce que l'Auteur y a habillé la Dévotion à la mode, & qu'il a donné atteinte à la pureté de la Morale, sur tout par la licence qu'il acorde aux Femmes & aux Filles de se parer, de danser & d'aller au Bal, *dans la vie de plaire à plusieurs, pour en gagner un légitimement*; ce sont ses propres termes.

Un Religieux fut si scandalisé de trouver cette Maxime relachée dans un Livre de dévotion, qu'il témoigna publiquement dans un Sermon, prononcé à *Aneci* même, combien il en étoit indigné. Il fit voir, que cette Morale étoit tout à fait opposée à celle de l'Esprit de Dieu. Il fit plus, il tira de sa manche le Livre qu'il jugeoit si pernicieux, & s'étant fait apporter une Bougie alumée, il le brûla publiquement dans la Chaire, come une Production scandaleuse, dont il falloit éteindre la mémoire*.

Baillet, de qui j'ai tiré ce détail, après avoir blâmé l'emportement de ce Prédicateur, convient en même tems que son Saint a aussi besoin d'excuse à cet égard. Il reconoit que

* *Baillet, Vie des Saints, T. I. p. 795.*

Fr. de Sales avoit décidé trop librement une Question, qui demande beaucoup plus de ménagement & de réserve. D'autres ont aussi avoué de bone foi, que cette douceur, qu'on a tant louée en lui, dégénéroit quelquefois en une mole condescendance, qu'en voulant *se faire tout à tous*, il altéroit quelquefois la Morale de notre Maître, & qu'à s'en tenir à certaines Maximes, qu'il a débitées, on seroit tenté de le regarder come un prévaricateur de son Ministère.

Vous jugez bien, *Monsieur*, que je ne suis pas de ceux qui outrent la Morale sur la Danse. Je suis fort éloigné de la regarder come criminelle en elle même. Si un Auteur avoit composé un Livre sous le titre d'*Introduction à la Vie du Monde*, & qu'il y eut prouvé qu'une jeune personne, avant que de se produire, doit savoir danser, ni vous ni moi ne trouverions rien là de choquant. La Danse à ses utilitez & ne devient mauvaise que par les circonstances qui l'accompagnent. Mais que dans un Ouvrage de Dévotion, un Directeur conseille au Beau-Sexe de se parer & d'aller au Bal, ce qu'on peut dire de plus modéré là dessus, c'est que ce Conseil n'est point à sa place.

Mais il ne s'agit point de ce que vous ou moi pensons là-dessus: Pour qualifier cette
Ma-

Maxime sur la Danse, il faut voir quel est le sentiment général des Casuistes de l'Eglise Romaine : J'ai d'abord consulté, *Pontas*, dans son *Dictionnaire des Cas de Conscience*, & voici sa Décision. „ Come il est très rare, „ *dit-il*, que la Danse ne devienne criminel- „ le, par les différentes circonstances dont elle „ est ordinairement accompagnée, il est de la „ sagesse d'un Chrétien de s'en abstenir. Les „ Païens eux-mêmes les plus éclairés, l'ont „ hautement condamnée... La Faculté de „ Théologie de Paris, après avoir condamné „ la Comédie, ajoute, *il faut porter le „ même jugement des Danses, à qui nous do- „ nous le nom de Bals, & en général de toutes „ les autres sortes de Danses, qui doivent être „ regardées come dangereuses* *.

Pontas allègue ensuite plusieurs Passages des Pères de l'Eglise, qui sont fort sévères sur cette Question. Je ne les raporte pas, parce qu'il pourroit bien y avoir quelque chose d'outré dans leurs Décisions, ou peut-être que les Danses des Anciens avoient quelques degrés de lasciveté de plus que les nôtres. Mais au lieu du suffrage de ces anciens Docteurs, j'en vai rapporter un que je crois plus à propos sur cette Matière, parce qu'il est d'un Home du Monde, qui ne se piquoit point

* *Pontas*, à l'article Danse.

point d'être dévot, & qui ne vivoit point à la Canonifation; je veux parler du célèbre *Buffi Rabutin* *.

„ J'ai toujours crû les *Bals* dangereux,
 „ *dit-il*; ce n'a pas été feulement ma raifon
 „ qui me l'a fait croire, ça encore été mon
 „ expérience. Quoi que le témoignage des
 „ Pères de l'Eglife foit bien fort, je tiens que
 „ fur ce chapitre celui d'un Courtifan doit
 „ être de plus grand poids. Je fai bien qu'il
 „ y a des gens qui courent moins de hazard
 „ en ces lieux là que d'autres; cependant les
 „ tempéramens les plus froids s'y échaufent.
 „ Ce ne font ordinairement que de Jeunes-
 „ Gens, qui compofent ces fortes d'Affem-
 „ blées, lesquels ont affez de peine à réfifter
 „ aux tentations dans la folitude; à plus forte
 „ raifon dans ces lieux-là, où les Objets,
 „ les Flambeaux, les Violons & l'agitation
 „ de la Danfe, échauferoient des Anachorè-
 „ tes. Les Vieilles-Gens, qui pourroient aller
 „ au *Bal*, fans intèrefler leur Confcience,
 „ feroient ridicules d'y aller; les Jeunes-
 „ Gens, à qui la bienféance le permettoit,
 „ ne le peuvent fans s'expofer à de très grands
 „ périls.

* *Buffi Rabutin* difoit, qu'il fe contentoit du degré de Vertu absolument néceffaire pour entrer au Ciel. C'est là le fens de ce qu'il écrivoit à Mad. de Sevigné, Je veux aller en Paradis, mais pas plus haut.

» périls. Ainsi je tiens qu'il ne faut point
 » aller au *Bal*, quand on est Chrétien, &
 » je crois que les Directeurs feroient leur
 » devoir, s'ils exigeoient de ceux dont ils
 » gouvernent la Conscience, qu'ils n'y allas-
 » sent jamais*.

N'êtes vous point surpris, *Monsieur*, de voir un Saint condamné ainsi sur sa Morale relachée, & cela par un Home du Monde? *Fr. de Sales* s'est aussi condamné lui même précisément dans son *Introduction à la Vie Dévote*. Il avoue dans le Chap. XXXIII. qu'encore que les Bals & les Danfes soient des choses indifférentes de leur nature, à voir la manière dont cet Exercice se fait ordinairement, on doit reconoitre qu'il est plein de danger & de péril. *Je vous dis des Danfes, ajoute-t'il, come les Médecins disent des Potirons & Champignons; les meilleurs n'en valent rien.*

Le tour qu'ont pris quelques uns de ceux qui ont écrit la Vie de ce Saint, c'est de dire que s'il y a eu quelque tâche dans sa conduite & dans ses Maximes, elle a été couverte sous l'abondance de sa Charité, & éfacée par l'éclat de ses autres Vertus**. Je suis d'avis, *Monsieur*, que nous admettions cette Apologie,

* Buffi, *Illustres Malheur.* p. 179.

** *Vie des Saints de Baillet.* T. I. p. 795.

logie, & que nous passions outre à sa Canonisation.

L'Orateur Consistorial, que je vous ai déjà cité plus d'une fois, après avoir extrêmement exalté son Candidat, représente au Pape que sa Canonisation étoit généralement souhaitée, que le Roi de *France* la demandoit, les deux Reines de *France*, la Reine Douairière d'*Angleterre*, & le Duc de *Savoie*. Le Clergé, & sur tout l'Ordre de la Visitation dont *Fr. de Sales* est l'Instituteur, sollicitèrent aussi de leur côté.

Quand on eut trouvé les fonds nécessaires pour les fraix de cette Cérémonie, qui vont ordinairement fort loin, les Procédures furent bientôt aplanies. Enfin le Pape marqua le Jour de cette Canonisation. Ce fût le 3^{me}. Dimanche d'après Pâque, où l'on a l'Evangile du *bon Pasteur*, parce, dit le St. Père que *Fr. de Sales* avoit été tel effectivement. Ce Jour tomboit au 19. Avril 1665.

Vous me dispenserez, s'il vous plaît, *Monsieur*, de vous décrire la pompe & l'appareil de cette Cérémonie. Vous trouverez dans plusieurs Ouvrages, le détail de ces fortes de Fêtes. Le Faîte Romain y paroît dans tout son éclat. J'en toucherai seulement deux ou trois particularités des moins fastueuses.

Après

Après que le Pape a prononcé la formule de la Canonisation, le Député ou l'Ambassadeur qui l'est venu solliciter, offre sur l'Autel un Cierge avec une Corbeille dorée & deux Tourterelles. Ce fut l'Evêque d'*Evreux*, envoyé par le Roi de France, qui présenta cette Ofrande. Un second Député offrit un Cierge avec une Corbeille d'argent, & deux Colombes. Un 3^{me}. présenta un Cierge avec une Corbeille de diverses couleurs, & une Cage dorée, où étoient renfermés plusieurs Oiseaux, auxquels on donna ensuite la liberté.

J'ai bien fait de vous avertir, que je ne choisissois pas ce qu'il y avoit de plus pompeux dans cette Cérémonie. Ce que je viens de vous décrire pourroit bien vous paroître un Spectacle propre à amuser seulement le petit Peuple. Ces Corbeilles peintes de diverses couleurs, ces Cages dorées avec plusieurs espèces d'Oiseaux, vous paroîtront même des Cérémonies assez puérides. Mais voila les jugemens précipités de ceux qui s'arrêtent aux simples apparences. Sachez donc, *Monsieur*, que ces Usages, que vous osez regarder come un peu enfantins, ont de très beaux sens mistiques.

Les Tourterelles & les Colombes, nous dit-on, sont des Tableaux vivans de la Conduite

duite des Saints. Les Tourterelles, qui gémissent continuellement, sont l'image de leur Vie. Elles marquoient en particulier les larmes que ce nouveau Saint avoit répandues sur l'aveuglement de *Genève*, obstiné dans son erreur. Les Colombes, extrêmement fécondes, marquoient aussi l'abondance de ses bones Oeuvres, & les Oiseaux, combien il s'abandonnoit à la Providence. Le Sauveur, dans son Sermon sur la Montagne, nous les a présentés sous cette face. Ces mêmes Oiseaux, mis ensuite en liberté, marquoient son détachement des choses de la Terre, & comment son Ame prenoit son vol du côté du Ciel. Ces Oiseaux s'élevant en l'air peuvent encore nous rapeller les Apothéoses des anciens Romains. Vous savez que du milieu des flammes, qui confumoient le Cadavre d'un Empereur, qu'il s'agissoit de mettre au rang des Dieux, on lâchoit un Aigle, à qui l'activité du feu faisoit prendre l'essor. Par là on vouloit persuader au Peuple que l'Ame du Prince étoit portée au Ciel, par le Ministère de ce Roi des Oiseaux.

Je ne fais cette dernière Remarque qu'en passant. Vous voiez, *Monsieur*, qu'en la laissant à part, on peut trouver des sens sublimes, dans des Cérémonies, qui d'abord semblent n'avoir rien de fort élevé, & n'avoir été établies que pour le Peuple.

Cependant, malgré les belles choses que fournit le sens allégorique, vous connoissant come je vous conois, vous êtes Home à ne vous en point paier. Vous voulez par tout du simple & du naturel. Sachez donc, *Monsieur*, qu'en vous servant selon vôtre goût, on peut doner à ces Oiseaux lachez à la Canonisation de *St. Fr. de Sales* un sens literal, que vous ne sauriez refuser d'adopter. Je trouve dans sa Vie „ Que sa Charité s'étend „ doit non seulement sur les Homes, mais „ sur les Bêtes mêmes. Il ne pouvoit souffrir „ qu'on les maltraitât; & on lui en a vû souvent acheter, pour avoir le plaisir de leur „ rendre la liberté*.

Vous voiez bien qu'il s'agit là des Oiseaux tirez de la prison, & qu'il lâchoit dans la Campagne. Il étoit donc à propos de faire à sa Canonisation, ce qu'il avoit fait lui-même pendant sa vie, pour conserver la mémoire d'un Evénement qui, tout petit qu'il paroît, marque cependant le bon naturel de *Fr. de Sales*. *Ce sont à la vérité de petites choses*, ajoute l'Historien, *mais qui ne laissent pas de marquer un fond de bonté.*

L'Auteur nous avertit, qu'il tient des Religieuses de la Visitation ces menus détails, & nous l'aurions bien soupçonné, quand même

me il ne nous l'auroit pas dit. Le lieu d'où sont venues ces petites particularités me fait naître une Réflexion; c'est qu'on pourroit trouver qu'à cet égard nôtre Saint n'a pas eu une conduite foutenue, & qu'il a oublié ses principes. Ce même Home, touché de compassion à la vûe d'un simple Oiseau, qui n'avoit plus sa liberté, l'a fait perdre à quantité d'autres d'une espèce beaucoup plus noble que ceux de la Campagne. L'Europe est pleine de grandes Cages ou d'amples Volières qu'il avoit fait construire lui même pour les y renfermer. Mais il ne s'agit plus de contredire. Après la Canonisation, on ne doit plus voir paroître d'Avocat Oposant. D'ailleurs la pureté d'intention doit entièrement justifier le Saint. Il a voulu que ces Cages fussent destinées à y chanter les loüanges de Dieu. Un semblable motif doit mettre à couvert de tout reproche l'Auteur de ce genre de captivité.

Ceux qui nous donent la Vie de quelque Saint, ont acoutumé, après avoir raporté sa Canonisation, de venir ensuite à l'Histoire de son Culte. L'Abé *Marfollier*, qui a suivi cette méthode, nous dit qu'il est peu de Saint plus généralement respecté que *Fr. de Sales*. Il nous fait remarquer que de toutes les parties de l'Europe on acourt à son Tombeau.

Après

Après sa mort on fit paroître beaucoup d'empressement à conserver par dévotion quelque chose des Habits ou des Ornaments dont il s'étoit servi de son vivant. Le Duc de *Nemours*, Seigneur du *Génevois*, demanda une Médaille que le Défunt avoit toujours portée sur lui. Le Prince de *Piémont* voulut avoir sa Croix, & la Princesse son Epouse l'Anneau Episcopal. Mais la Relique la plus multipliée, ce sont les Lettres que le Prélat avoit écrites pendant sa vie. Beaucoup de Particuliers en *France* & en *Savoie* en gardent par dévotion, auxquelles ils attribuent une Vertu miraculeuse pour guérir les Maladies. Le Père *Martenne* & son Compagnon de Voiage rapportent, que quand ils passèrent à *Aneci*, l'Evêque leur fit voir plusieurs Lettres originales de *St. Fr. de Sales*, d'où il sort, ajoutent-ils, une odeur qui embaume tous ceux qui sont présens*.

Permettez-moi, *Monsieur*, de placer ici une Conjecture sur l'origine de cette bonne odeur attribuée aux Reliques des Saints. Je soupçonne, qu'elle a la même cause que le Dogme de la Présence réelle. On a pris à la lettre ce qui avoit été dit dans un sens figuré. Rien n'étoit plus commun autrefois que cette Phrase Orientale, *Un tel est mort en odeur*

* Voiage Littéraire, T. I. p. 242.

odeur de Sainteté. On vouloit dire par là, que le souvenir de ses Vertus se répandoit dans les environs come un parfum précieux, qui laisse après soi une odeur qui flate agréablement les Assistans. On a trouvé à propos, dans la suite, de prendre à la lettre cette façon de parler figurée; & on a prétendu que des Corps des Saints, ou de ce qui leur avoit appartenu, il sortoit une odeur très satisfaisante. On est allé si loin à cet égard, qu'un Légendaire a donné pour marque de la Sainteté de la Bienheureuse *Colette*, que ses excréments même avoient le privilège d'exhaler un agréable parfum. C'est le Moine *Sirius*, qui pour la mettre en bone odeur dans l'esprit de la Postérité, nous a conservé cette particularité curieuse.

Je ne crois pas, *Monsieur*, que vous souhaitiés de conoitre plus en détail toutes les autres Reliques que l'on peut avoir de *St. Fr. de Sales*. En tout cas, je vous renvoie à *Baillet*, qui les a toutes spécifiées. Mais ce que vous ne trouverez dans aucun Auteur, c'est l'Histoire d'une prétendue Relique de ce Saint, dont je suis parfaitement informé, & qui doit trouver sa place dans le Recueil des Superstitions populaires. Il est bon, quand l'occasion s'en présente, de faire conoitre la crédulité du Peuple, pour essaier d'y apporter du remède, s'il étoit possible.

A la Réformation de nôtre Ville, le Palais Episcopal, qui n'étoit pas un trop bel Edifice, fût converti en Prison, & il est encore aujourd'hui destiné à cet usage. La Chambre même de l'Evêque fût conservée avec tous ses Meubles, & réservée pour les Prisonniers de quelque distinction. Dans ce nombre, il se trouvoit quelquefois des Catholiques Romains. Quelques Années après, on fût surpris d'apercevoir, qu'on avoit enlevé quelques morceaux du Bois de Lit de l'Evêque, & cela continua fort long-tems. C'est sur tout aux Colones que l'on en vouloit, qui à la fin se trouvèrent si considérablement afoiblies, qu'elles étoient presque aussi minces que des Quenouilles. Je les ai encore vues dans cet état. Quand on voulut en rechercher la cause, on fût que divers Prisonniers avoient travaillé à l'aide de leurs Couteaux, à enlever quelque portion de ce Bois de Lit, le regardant come une Relique.

Si vous me demandez, *Monsieur*, sur quel fondement ce Bois étoit si fort recherché, voici ce qu'on en a pû découvrir. Ces bones gens savoient qu'il y avoit eu un Evêque de Genève canonisé. Le Lit en question avoit appartenu à l'Evêque de Genève. Donc tous les morceaux qu'on en détachoit, devoient être, selon eux, autant de Reliques. Ce qu'il

y a de singulier là dedans, c'est que *Fr. de Sales*, le seul de ces Evêques qui ait été reconnu pour Saint, n'avoit jamais couché dans ce Lit, ni seulement mis le pié dans l'Evêché, étant né plusieurs années après la révolution qui avoit expulsé de *Genève* les Evêques. Ce Lit étoit aparemment celui de *Pierre de la Baume*, le dernier qui ait siégé dans notre Ville, ou peut être aussi de quelqu'un de ses Prédecesseurs.

Malgré cet Anachronisme, ce Bois n'a pas laissé de faire fortune, & d'être regardé comme une véritable Relique. Sur la fin du Siècle passé, le Lit fut démonté, & confiné dans un Galetas, come un Meuble inutile. Mais il n'y perdit rien de son crédit. On a toujours continué à solliciter le Géolier, pour en avoir quelque portion, & cette Marchandise de contrebande a toujours eu du débit.

Entre les vertus attribuées à cette Relique, on lui donne sur tout la propriété de faire retrouver les choses perdues. Un Marchand du Dauphiné, qui avoit oui prôner ses merveilleux effets, chargea un jour un Muletier, qui venoit à *Genève*, de lui apporter un morceau de ce Bois, & il lui donna les instructions sur la manière dont il falloit s'y prendre pour se le procurer. Le Muletier s'acquitta fort bien de sa Commission. Au retour il retrouva
fort

fort heureusement une de ses Bales de Marchandises , qui avoit été égarée dans un Voiage précédent. Il ne manqua pas d'attribuer ce bonheur à la Relique dont il étoit le dépositaire. Arrivé auprès du Marchand , on lui demande s'il apporte ce dont on l'avoit chargé. Il dit qu'oui , mais qu'il se gardera bien de se dessaisir d'un trésor si précieux. Tout ce que pût obtenir le Marchand, c'est qu'à un second Voiage , on lui en apporteroit un autre.

Ne trouvez-vous pas , *Monsieur* , que c'est quelque chose de singulier , que la vertu attribuée à cette prétendue Relique ? Je veux supposer que *Pierre de la Baume* , nôtre dernier Evêque , qui s'étoit servi de ce Lit, eût été canonisé , ce qui n'est pas ; je ne vois pas encore pourquoi quelque portion de ce Meuble , aideroit aujourd'hui ceux qui la portent sur eux , à retrouver ce qu'ils ont perdu. On fait que cet Evêque perdit son Evêché , & le perdit sans retour. Or tout le monde connoit cet Axiome de Philosophie , *Nemo dat quod non habet*.

Il est vrai que l'on trouve quelquefois l'Eglise Romaine en défaut de ce côté-là , je veux dire qu'elle attribue certaine efficacité à des Saints , qui n'a aucun rapport avec ce qui peut leur être arrivé pendant leur vie , &

qui y paroît même opposée. En voici quelques exemples. Je lisois l'autre jour dans la *Bibliothèque Raisonnée*, que l'on garde à Vienne en Autriche, le Manteau de *Cunigonde*. On dit que cette Impératrice avoit conservé sa pureté virginale, quoi que mariée à *Henri II*. On n'auroit jamais crû que le Manteau d'une Princesse si vantée pour sa chasteté, & sûrement reconue stérile, pût servir à faciliter les Acouchemens difficiles. C'est pourtant dans ces occasions, que les Dames du premier rang s'en revêtent. Un autre exemple, c'est celui de *Jean de Népomuc*, Saint de fraîche date, & que nous avons vû canoniser de nos jours. On le fait présider à la sûreté des Ponts, lui qui en a été précipité, à ce que l'on nous dit dans sa vie, & qui fut noyé tout naturellement *.

Pour revenir à nôtre Relique Gênoise, ce n'est pas seulement le petit Peuple qui s'en est infatué, elle est recherchée par des Persones d'un Ordre supérieur. Il y a quelques Années qu'un Marquis François, Homme d'esprit, passa à Genève. Il avoit été autrefois Gentil-homme du Duc d'Orléans, Régent en France. Il y avoit connu nôtre célèbre Peintre Mr. *Arlaud*, qui étoit fort bien auprès de ce Prince, & dont vous avez vû l'éloge dans quel-

* Voyez la *Bibliot. raisonnée*, Juillet 1742. p. 38.

quelques Journaux. Il ne manqua pas de le demander dès qu'il fut dans nôtre Ville. Ils virent ensemble les petites curiositez que nous montrons aux Etrangers. Après avoir vû quelques Edifices publics, Hôtel de Ville, Hôpital, Bibliothèque &c. le Marquis dit à son Conducteur, qu'il lui restoit encore à voir l'ancien Evêché. Mr. *Arlaud* lui représenta, qu'il avoit été changé en Prifon, & qu'il n'y avoit rien du tout qui méritât sa curiosité.

„ Vous ne savez pas de quoi il s'agit, *repondit*
 „ le Marquis: Il y doit avoir dans cet Evêché
 „ un vieux Bois de Lit, qui a appartenu à St.
 „ Fr. de Sales. J'ai une Tante Abesse d'un
 „ Monastère fort considérable, qui m'a fait
 „ promettre de lui apporter quelque portion
 „ de ce Lit, dont on lui a parlé come d'une
 „ précieuse Relique. *

Mr. *Arlaud* lui représenta, qu'il pouvoit s'épargner cette peine, que ce Lit ne pouvoit pas être celui de *Fr. de Sales*, puis que jamais il n'étoit entré dans l'Evêché, & que ce Saint étoit né long-tems après la révolution arrivée à Genève. „ Cela est clair & décisif,
 „ repliqua le Gentil-home, cependant je ne
 „ laisserai pas de m'aquiter de ma Comission.
 „ Vous en serez surpris; mais il seroit inutile
 „ d'aléguer vos raisons à ma bone Tante. Je
 „ la conois, elle ne s'en paeroit point. En

„ général quand les Religieuses ont quelque
 „ chose en tête , le plus court est de les satis-
 „ faire. Ainsi je vai tout de ce pas tâcher de
 „ me procurer la Relique , fans m'embarasser
 „ si elle est vraie ou fausse. Il emporta donc
 de ce Bois , & ne doutez point que ce ne soit
 un Objet de vénération dans cette Comu-
 nauté.

. J'ai supposé que ce Lit pouvoit être celui de
Pierre de la Baume , le dernier de nos Evê-
 ques. Il pourroit-être aussi plus ancien; mais
 un peu plus d'Antiquité ne le rendroit pas
 plus respectable. Les Evêques précédens é-
 toient la plupart de la Maison de *Savoie* , & il
 y en a eu quelques uns dont les Mœurs étoient
 fort dérèglées. Si ce Lit étoit celui de quel-
 qu'un de ces Prélats débauchez , il pourroit
 fort bien avoir été le Champ de bataille de
 quelques Exploits amoureux : Ce seroit là
 un beau titre pour le faire rechercher ! Voiez,
Monsieur , à quoi s'exposent les Superstitieux,
 avec leur empressement aveugle pour les
 Reliques.

Je me suis un peu arrêté à ces petits dé-
 tails , parce que je crois qu'ils peuvent avoir
 leur utilité. Il faut tâcher d'éclairer les Igno-
 rans , quand l'occasion s'en présente , & com-
 battre la Superstition par tout où on la trou-
 ve : J'ai seulement peur que vous ne nous
 trou-

trouviez un peu en défaut de ce côté là. Vous pourriez nous dire, que les raifonemens ne fuffent pas pour guérir ce mal; que pour le couper par la racine, on devoit avoir fait difparoître ce Lit dès qu'on s'aperçût de l'abus; & que c'étoit la le remède fpécifique.

Cet expédient eft venu dans l'efprit de nos Eccléfiastiques, il y a déjà bien des années. Ils n'ont pas manqué de repréfenter au Magiftrat la néceffité de remédier à ce défordre. En conféquence cet ancien Meuble a été condamné au feu. Eft-ce par la vertu miraculeufe de la Relique, ou par le petit intérêt qu'y a le Concierge, qu'elle s'eft fauvée des flames? Peut-être auffi, que come un autre Phénix, ce Bois de Lit aura pû renaitre de fes Cendres, je veux dire qu'après l'avoir brûlé, on l'aura remplacé par un autre, pour fatisfaire les Curieux de femblables Antiquailles. Quoi qu'il en foit, je me fuis un peu étendu fur cette matière, afin que fi ma Lettre devient publique, elle puiffe réveiller l'attention du Magiftrat fur cet abus.

Je fuis &c.



R E P O N S E

*De Mr. T. . à la Lettre de Mr. D'ARNAUD,
insérée dans le Journal du Mois d'Août
Page 139.*

ON ne peut, M O N S I E U R, rien lire de plus touchant & de plus poétique que votre belle *Élégie* * : Elle est digne de vous , & de Mr. de *Voltaire* , à qui vous l'adressez , & que vous nommez votre Maître : Il doit bien se féliciter d'avoir un Disciple tel que vous : L'on ne fait si le Maître fait plus d'honneur à l'Elève, que le Disciple au Maître : Vous avés su si bien saisir son ton & sa manière, que je ne doute point que vous ne partagés un jour sa réputation & sa gloire. Vous avés l'art de relever les plus petites choses & de doner de l'éclat aux grandes. Vous méprisés avec raison ces Lieux comuns, qu'on trouve par tout, & qu'on ne cherche nulle part. Votre Lyre n'est pas moins propre à chanter avec dignité les hauts faits des Héros, qu'à peindre avec délicatesse les graces d'une Bergère.

Le

* Août pag. 135.

Le choix que le Roi de Prusse a fait de vous, pour son Agent Littéraire, & les preuves qu'il vous donne de sa Protection, marquent le bon goût de ce grand Prince, qui ne fait pas moins d'honneur aux Sciences, qu'il en fait au Trône : Mais en faisant honneur aux Sciences, il ne s'en fait pas moins à lui même. J'aime à voir un Monarque, au milieu de la pompe qui l'environe, estimer les Talens de l'Esprit; se plaire à les animer, & à les perfectioner. C'est être véritablement grand, que de ne pas dédaigner ce qui fait le plus bel ornement de l'Humanité.

Nous avons pleuré avec vous la perte que vous avés faite, & qui ne peut qu'être grande, puis qu'elle a mérité vos larmes : Mais Paris offre un si grand nombre de Beautés, que je ne doute point que vous n'en trouviés quelqu'une capable de vous consoler & digne de remplacer, dans vôtre cœur, l'aimable Personne sur le Tombeau de laquelle vous avés jetté de si belles fleurs, qui croîtront parmi les Cyprès. Quelle Épitaphe auroit mieux exprimé vos regrets & illustré sa mémoire ! Mais, *Monsieur*, le Sage doit donner un terme à sa douleur, & acorder, de bonne heure, à la Raison ce qu'il ne peut refuser au Temps. Rendons s'il est possible, nôtre bonheur indépendant des Événemens ; la

Fortune le comence quelque fois , mais c'est
à nous de l'achever.

Sur les Ailes du Tems , la Tristesse s'envole ,

Difoit St. *Euremond* , après la mort de la Du-
chesse de *Mazarin* qu'il adoroit. Il étoit ce-
pendant dans cet âge où une telle perte est
bien difficile à réparer. Les Amours fuient
la Vieillesse. Les Glaces , dont elle est accom-
pagnée , les font mourir ,

Et les rides du front passent jusqu'à l'Esprit ;

Pour vous , *Monsieur* , qui n'avez pas en-
core éprouvé les ravages que font sur nous
les Années , il vous est bien permis d'aimer
& de plaire ,

*Et l'Amour essuiant vos pleurs de son Bandeau ,
Eclairera de son Flambeau*

*Les Ris , & les Jeux , & les Graces ,
Qui vous conduiront sur les traces
D'un Objet délicat & beau.*

*Et vous qui jeune encor , puvés de la tendresse ,
Exprimer toute la douceur ,*

*Vous n'aurez , Cher D'Arnaud , pour faire une
Maitresse ,*

Qu'à laisser parler votre Cœur.

Son

Son Langage ne peut que plaire, quand il s'exprimera par vôtre bouche, & pour faire une Conquête, vous n'avez presque qu'à l'entreprendre. Mad. *Des Houlières*, qui avoit infiniment d'esprit & de sentiment, favoit peut-être par expérience combien il est dangereux d'entendre un Cavalier aimable & spirituel; aussi écrivoit elle à une de ses Amies,

*Gardés vous, Climène, d'entendre,
Gens dont le Cœur s'exprime avec esprit;
Il en est peu de ce genre maudit,
Mais trop encor pour mettre un Cœur en cendre.*

Je ne dirai pas come Mr. de *Fontenelle*, dans une de ses Eglogues.

Quand on a le Cœur tendre, il ne faut pas qu'on aime.

On est malheureux de n'oser fuivre son penchant, & d'être sans cesse en garde contre lui.

*L'indifférence est pour les Cœurs,
Ce que l'Hyver est pour la Terre.*

Dans le Conseil que je vous done, je n'ai en vûe que vôtre consolation & vôtre repos,

Faut-il éterniser ses peines,

*Et se plaire dans sa langueur ?
 Pour calmer , Cher D'Arnaud , vôtre juste
 douleur ,
 Laissez à de beaux yeux captiver vôtre Cœur ,
 Et formés de nouvelles chaines.
 L'Amour est un grand Médecin ,
 Et lui seul peut guérir tout le mal qu'il vous cause.
 Il peut de tous les Cœurs vous ouvrir le chemin ;
 Et vous faire un heureux destin ,
 Quelque obstacle qu'on vous oppose.
 De vos Maux vous verrez la fin ,
 En prenant une juste doze ,
 Du Remède qu'on vous propose.*

Si ce Remède ne vous convient pas , je vai
 vous en proposer un autre , qui peut-être
 vous acomodera mieux , & qui ne fera pas
 moins de vôtre goût ; c'est de chercher dans
 les charmes de la Poésie , que vous honorés,
 une distraction à vôtre douleur : Elle pré-
 sente à l'Imagination , des Images si vives &
 si riantes , que rien n'est plus propre à dissiper
 les nûages qui se sont élevés dans vôtre Es-
 prit , & qui troublent vôtre Cœur. J'ai éprou-
 vé que le meilleur moien de diminuer l'Afflic-
 tion , étoit d'augmenter nôtre atachement
 pour ce qui nous plait : Un souvenir agréa-
 ble nous fait oublier insensiblement ce qui
 ne l'est pas ; la douceur qui le fuit semble
 re-

redoubler, par l'amertume de ce qui le précède. D'ailleurs la Poësie n'est pas un de ces amusemens frivoles, que le regret accompagne, & qui ne laisse après lui qu'un vuide ou honteux ou incomode; c'est un exercice honorable & utile, qui ne satisfait pas moins le Cœur qu'il plait à l'Esprit: *La Poësie*, dit l'illustre Fenelon, *est plus sérieuse & plus utile que le Vulgaire ne le croit: La Religion a consacré la Poësie à son usage, dès l'origine du Genre humain. Avant que les Hommes eussent un Texte d'Ecriture divine, les sacrés Cantiques, qu'ils savoient par cœur, conservoient la mémoire de l'origine du Monde, & la tradition des merveilles de Dieu. D'ailleurs, la Poësie a donné au Monde les premières Loix. C'est-elle qui a adouci les Hommes farouches & sauvages, qui les a rassemblés des Forêts où ils étoient épars & errans, qui les a policés, qui a réglé les mœurs, qui a formé les Familles & les Nations, qui a fait sentir les douceurs de la Société, qui a rappelé l'usage de la Raison, cultivé la Vertu, & inventé les Beaux Arts: Les Peuples même les plus barbares n'ont pas été insensibles à ses attraits: La Parole animée par les vives images, par les grandes figures, par le transport des Passions & par le charme de l'Harmonie, fut nommée le Langage des Dieux: Ce ne sont que les mauvais Poètes, qui en ont fait le Langage des Hommes.*

Le bon Poète orne & embélit toutes choses, il fait naitre des fleurs dans le terrain le plus aride. Au défaut d'Être réels il en crée d'imaginaires, auxquels il fait doner de la vie & du sentiment.

Ne voilà-t'il pas, *Monsieur*, un bel Elcge de la Poésie, & fait par un grand Maître? Car l'illustre *Fenelon*, n'est pas moins grand Poète dans son *Télémaque*, Ouvrage dicté par les Muses, que Mr. de *Voltaire*, dans son *Poème de Henri le Grand*;

*Nôtre âge retrouve un Homère,
Dans ce Poème salulaire,
Par la Vertu même inventé:
Les Nymphes de la double Cime,
Ne l'afranchirent de la rime,
Qu'en faveur de la Vérité.*

LA MOTTE.

Mais rien ne démontre mieux l'utilité de la Poésie que l'impression vive & profonde que font sur le Cœur les grandes Vérités qu'elle expose. Qui ne se sent émû, & come transporté à la lecture de ces Vers de *Racine*?

*Que peuvent contre Dieu tous les Rois de la Terre?
En vain ils s'uniroient pour lui faire la Guerre;
Pour dissiper leur Ligue il n'a qu'à se montrer.*

Il

*Il parle, & dans la poudre il les fait tous rentrer.
 Au seul son de sa voix, la Mer fuit, le Ciel tremble,
 Il voit come un Néant tout l'Univers ensemble;
 Et les foibles Mortels, vains joiets du Trépas,
 Sont tous devant ses yeux come s'ils n'étoient pas.*

Il semble que le Poëte s'élève, dans son entoufiasme jusqu'au Trône de l'Etre Suprême, qu'en contemplant sa Puissance & sa Grandeur, un raion de la Majesté Divine éclaire son Esprit, & qu'il veuille égaler la noblesse de ses expressions à la sublimité des Pensées, que la dignité de l'objet lui inspire.

Peut on s'exprimer avec plus de force & de grandeur que le fait un de nos Poëtes en parlant de Dieu ?

*Il est ; & par lui seul tout Etre a pris naissance ;
 Le Néant existe à sa Voix ;
 La Nature & les Tems agissent par ses Loix ;
 Tout adore en tremblant sa suprême Puissance.
 Invisible & présent on le trouve en tous lieux :
 Il remplit la Terre & les Cieux ;
 Par lui tout se meut , tout respire ;
 Sa durée est l'Eternité,
 Et les bornes de son Empire
 Sont celles de l'Immensité.*

Le célèbre *Rouffseau* ne parle pas moins digne-
 ment

ment de la Grandeur & de la Puissance de notre Souverain Maître : Vous allés l'entendre ; mais je ne citerai qu'une Strophe d'une de ses Odes , quoi que les autres ne soient pas moins belles.

*De sa Puissance immortelle ,
 Tout parle , tout nous instruit ;
 Le Jour au Jour la révèle ,
 La Nuit l'annonce à la Nuit.
 Ce grand & superbe Ouvrage ,
 N'est point pour l'Homme un langage
 Obscur & mystérieux ;
 Son admirable structure ,
 Est la voix de la Nature ,
 Qui se fait entendre aux yeux.*

Il me semble que mon Ame s'élève avec celle de ces grands Poetes , & je leur ai l'obligation de me faire sentir toute la dignité de mon être , dans le même tems qu'ils me remplissent d'une admiration sublime , pour les Oeuvres du Créateur : Il est vrai que ces excellens Poetes sont en petit nombre , mais par un bonheur dont nous jouissons , ils sont en quelque sorte nos Contemporains. Quel éloge l'Illustre de *Thou* n'auroit-il pas fait de *Malherbe* , de *Corneille* , de *Racine* , de *Despréaux* , de *Mad. Des Houlières* , de *Rousséau* ,
 de

de *Voltaire*, & de quelques autres, entre lesquels, *Monsieur*, je devois vous nommer, mais nous devons être modestes pour nos Amis, come pour nous mêmes: Si ce grand Home avoit été témoin de leurs succès, quelles loüanges ne leur auroit-il pas prodiguées, lui qui dit, dans son Histoire, que *Ronsard* a égalé les plus grands Poetes du Siècle d'*Auguste*? Il s'en faut bien que Mr. de *Fenelon* en porte un jugement si favorable: Voici ce qu'il en dit: *Ronsard avoit trop entrepris tout à coup. Il avoit force nôtre Langue par des inversions trop hardies & obscures. C'étoit un Langage crû & informe. Il y ajoutoit trop de mots composés, qui n'étoient pas encore introduits dans le comerce de la Nation: Il parloit Grec en François, malgré les François mêmes. La singularité est dangereuse en tout. Elle ne peut être excusée dans les choses qui ne dépendent que de l'usage.*

Mais, *Monsieur*, en parlant du jugement trop avantageux que *De Thou* fait de *Ronsard*, je me rapelle l'air dédaigneux & méprisant avec lequel un de mes Amis, Honte d'esprit, & fort éclairé, me parla du fameux *Rousseau*. Il vit dans mon Cabinet une magnifique Edition de ce Poete: *Quel dommage*, me dit-il, *d'emploier tant d'art pour si peu de chose!* J'avoüe, *Monsieur*, que j'eus quelque peine à

ne pas lui répondre avec quelque aigreur ; mais je réfléchis que parlant à un Philosophe, je devois me piquer de moderation, & qu'il n'étoit pas étonnant qu'il regardât come une bagatelle ce qui n'étoit pas l'objet de ses études & de sa méditation. Par une injustice dont il est difficile de se garantir, chacun estime l'Art qu'il cultive, à l'exclusion de tous les autres. C'est ce qui fait qu'un Jurisconsulte se renferme dans le cercle des Loix, & qu'un Théologien ne sort guères des bornes de la Théologie. Les Catholiques Romains, disent, *Hors de l'Eglise point de Salut* ; le Géomètre dit aussi, *Hors de l'Algèbre, & des Mathématiques, point de Connoissances*. Ne se convaincra-t'on jamais, que toutes les Sciences se tiennent par la main, & s'aident les unes aux autres ? La Providence a voulu que la diversité de Talens lia les Hommes, & fit la gloire & le bonheur de la Societé. Lors même que la Poésie ne seroit qu'un simple amusement, elle seroit du moins agréable & utile, à la considérer du côté de ses charmes & de son innocence. Les Hommes aiant besoin de délassément, ils sont heureux d'en trouver un qui exerce l'Esprit, sans le fatiguer, & qui prête des graces à la Vertu, & à la Vérité : Toutes les Sciences ont des côtés obscurs & frivoles : La *Géométrie* même, qui

qui paroît si claire & si certaine, a ses ténèbres, & n'est pas exemte de paralogismes. Il ne seroit pas suprenant que la Poésie fortit quelquefois de sa véritable destination, & que, dans ses licences, il ne se glissât quelques abus. Je déclare que personne ne respecte plus que moi un habile Géometre : Je ne dirai pas come St. Evremond, *qu'un bon Géometre est un Home admirable, mais qu'il ne voudroit pas l'être.* Je serois charmé de pouvoir le devenir, mais come le dit Molière, *Toute tete n'est pas taillée à faire un Philosophe* : Il faut bien que le peu qu'on possède nous console de ce qu'on n'a pas. S'il m'étoit permis de comparer un grand Géometre à un grand Poete, on verroit peut-être, que l'un n'est pas moins digne d'estime que l'autre, & qu'il ne faut pas moins de talens & de conoissances, pour faire un *Virgile* ou un *Racine*, que pour faire un *Descartes* ou un *Newton*. Pour ne pas parler de ce que l'Art de la Poésie a, pour ainsi dire, de mécanique, quelle conoissance un Poete ne doit-il pas avoir de la Nature, & du Cœur humain ? L'Histoire ne lui fournit-elle pas de grands exemples, & la Fable des Allégories très ingénieuses ?

*Ce n'est point la Vapeur qui forme le Tonnerre,
C'est Jupiter armé pour foudroier la Terre.*

*Un Orage terrible aux yeux des Matelots,
C'est Neptune en courroux, qui gourmande les
flots :*

*Echo n'est plus un son, qui dans l'air rétentisse ;
C'est une Nimphe en pleurs, qui se plaint de
Narcisse.*

*Ainsi dans cet amas de nobles fictions,
Le Poète s'égaie en mille inventions.*

DESPREAUX.

Le Poète assemble des Matériaux de toutes parts, pour doner à son Edifice plus de grace & de solidité: C'est pour lui que le Phisicien fouille dans le sein de la Nature, qu'il en fonde la profondeur, & qu'il en découvre le jeu & les ressorts. Le Poète jouit de ses richesses, & se les aproprie, pour ainsi dire; il les développe & les étale, à nos yeux, avec toute leur pompe & leur magnificence: Elles ne perdent rien de leur lustre & de leur éclat entre ses mains; au contraire, il leur prête tous les Ornemens du Discours & tous les charmes de l'Harmonie: Lors même qu'il s'égaie, il ne le fait jamais aux dépens de la pudeur; bien différent de ces Forgeurs de fariboles, des Auteurs du *Sopha*, de la *Poupée* &c. qui se moquent impunément du Public & traitent leurs Lecteurs come des Enfans. Il forme le bon Citoïen, en lui proposant de
grands

grands Modèles, & en lui faisant aimer la Vertu ; il anime le Guerrier au Combat, en redoublant son zèle pour la Patrie ; mais en le ramenant à l'Humanité, il adoucit les horreurs de la Guerre, & lui fait desirer la Paix, dans le sein de laquelle il goûte les charmes des Sciences & des Beaux Arts. Tous les Etres servent come d'échelons aux Poètes, pour s'élever jusqu'à l'Auteur même de la Nature, & pour peindre ses Perfections infinies. Quelle noble idée ne nous donent-ils pas de sa Puissance & de sa Bonté ! Je viens d'en citer quelques traits, & ceux que je pourrois citer encore, serviroient à prouver qu'un Poète n'est jamais plus estimable, qu'il ne paroît jamais plus grand, que lors qu'il remplit les obligations de son Art, & qu'il s'exerce sur des Sujets dignes lui.

Je puis louer un bon Poète avec d'autant plus d'impartialité, qu'avec beaucoup d'amour pour la Poésie, je ne me suis jamais flaté d'en conoitre toutes les finesses, & de pouvoir m'élever ; come le dit *Boileau*, jusqu'à la hauteur & au sublime de l'Art. Mais j'avoüe qu'il me plait si fort, que je lui ai tant d'obligation, & que je suis si indigné contre ces Gens qui affectent de le mépriser, que je n'ai pû m'empêcher de faire son Eloge, soit en Vers, soit en Prose. Je prens

même la liberté de vous adresser l'Épître que j'ai faite à ce sujet, & que j'ai l'honneur de vous envoyer. Mais ce qui fera l'Éloge de la Poésie, mieux que tous mes Discours, ce sont, *Monsieur*, vos propres Ouvrages, où l'on trouvera réunie toute la justesse du raisonnement, à toutes les grâces de l'harmonie.

ÉPIÎTRE à Mr. D'ARNAUD.

D'Arnaud, vous le savez, on doit au Dieu
des Vers

*Les sublimes Leçons que reçût l'Univers ;
Quand les Muses jaillis, dans de sacrés Cantiques,
Célébrèrent de Dieu les Oeuvres magnifiques :
Leurs sons réunissant les premiers Citoyens,
De la Société formèrent les liens,
Les tirant d'un état & honteux & sauvage,
Des Sciences, des Arts leur apprirent l'usage.
Combien de fois peignant les hauts Faits des Héros,
Ont-elles par leurs Chants égalé leurs travaux ;
Et peignant à nos yeux leurs Vertus & leur Gloire,
Ont-elles, en traits d'airain, illustré leur mé-
moire !*

*Un Philosophe obscur, un subtil Orateur,
Peuvent-ils de leur vol atteindre la hauteur ?
Come elle, des beaux Arts, nous montrant la
lumière,
Peuvent-ils du bonheur nous ouvrir la carrière ?
Hé !*

Hé ! que pourroit sur nous l'auguste Vérité,
 Si l'Art n'adouciſſoit ſa triſte aujérité,
 Et ſi, pour temperer ſa clarté respectable,
 La Fable ne pretoit ſon voile favorable ?
 Il faut que la Raiſon, à l'aide des beaux Vers,
 Corrige, en badinant, nos bizarres travers ;
 Et que gagnant l'Esprit par cette adreſſe utile,
 Juſqu'au Cœur, elle s'ouvre une route facile.
 En vain, pour m'éclairer, une froide Raiſon
 Vent aux règles d'Euclide aſſervir Apollon ;
 La hauteur de ſon vol ne ſouffre point d'entraves,
 Et d'un Ordre trop ſec mepriſe les Eſclaves.
 Sageſſe ! à tes apas, dont mon Cœur eſt épris,
 La vive Poéſie ajoute un nouveau prix ;
 Et dans des Vers nombreux, qu'enfante le Génie,
 Tout prend du ſentiment, des graces, de la vie.
 Ranimant les Humains, de moleſſe abatus,
 Les Muſes dans leurs Cœurs font germer les
 Vertus,
 Et leurs sublimes ſons, en charmant les Oreilles,
 De ce vaſte Univers étalent les merveilles.
 Leur vite embraille tout ; leur vol audacieux,
 De ce ſombre ſéjour s'élançe juſqu'aux Cieux.
 Quand tu veux des Mortels t'aſſurer la conquête,
 O Sageſſe ! leurs Fleurs embéliſſent ta tête.
 Pour mieux nous éclairer, leur pretant ton
 Flambeau,
 Ton éclat en paroît & plus viſ & plus beau.
 Tu fais éclore en nous, à l'aide de leurs flammes,

*Les semences du Beau, que renfermoient nos
Ames.*

*C'est ainsi que David, rempli d'un feu divin,
Chante de l'Éternel le Pouvoir Souverain,
Nous montre l'Univers lui rendant ses hommages,
Et le Néant forcé d'enfanter des Ouvrages.*

*Les Muses dans les Champs, que leurs mains
ont produits,*

*Font éclore des Fleurs aussi bien que des Fruits:
Proscrivant des Plaisirs la coupable licence,
Elles nous font aimer la Paix & l'Innocence.*

*Pour nous faire goûter leur utile Leçon,
Elles ont inspiré Gresset & Pavillon.*

*Sous un Berceau de Fleurs, leur Favori Voltaire,
De leur Art enchanteur instruisit sa Bergère;
Et vous, Mon cher d'Arnaud, comblé de leurs
faveurs,*

*Vous tenés de leurs dons l'art de toucher les Cœurs;
L'art de plaire en un mot; Art aimable & su-
blime;*

*Dangereux quelquefois. Ha! que jamais le Crime,
Muses que je chéris, ne souille vos accens!*

*Que l'aimable Vertu soit l'Ame de vos chants!
Rendez lui dans vos Vers un hommage sincère;
Et que toujours vôtre Art soit d'instruire & de
plaire.*

GENÈVE le 1. Septembre 1749.

LET-



LETTRE

Critique de Mr. C** contre le Beau-Sèxe.

Nous avons reçu presque à la fois deux Pièces de deux Auteurs Anonimes, qui nous présentent un contraste parfait sur la même Matière, & qui font voir combien les Homes pensent différemment.

Le premier de ces Auteurs se déchaîne si vivement contre le Beau-Sèxe, qu'on ne peut s'empêcher de croire, que les rigueurs, ou plutôt les infidélités de quelques Belles, ont excité sa mauvaise humeur contre cette aimable Moitié du Genre-humain en général. La Lettre initiale C** qu'il a mise à la fin de sa Pièce, semble autoriser cette dernière présomtion, & nous indiquer une Tête panachée, qui vengeroit d'avance le Sèxe aimable qu'il ataque avec tant de fiel & de misantropie. Quoi qu'il en soit, ce jeune Auteur est un Phénomène nouveau, qui trouvera une foule de Contradicteurs dans le Monde poli & galant, & même dans la République des Lettres.

L'Auteur de la Pièce, qui nous annonce un Ouvrage nouveau sur les Études convenables aux

aux Demoiselles, *pense bien différemment. On voit, qu'il est Partisan du Beau-Sèxe, mais Partisan éclairé & judicieux. Il veut, avec des Auteurs respectables, que les Dames acquièrent des Connoissances, qui éclairent leur Esprit & leur Cœur, qui les rendent plus aimables, plus vertueuses. Ce qu'il dit peut déjà servir de Correctif à la Pièce critique de Mr. C***, en attendant qu'un Défenseur, dont les Dames ne sauroient manquer, entre en lice plus directement, contre le Misantrope, qui les traite avec si peu d'égards; ou que quelques unes d'entr'elles saisisse l'occasion de défendre leur Cause, & de faire briller par là cette délicatesse d'Esprit, qui est come l'Apanage du Beau-Sèxe.* Voici cette première Pièce.

J'Ai toujours aimé l'ordre & la bienfiance, suivant l'obligation de tout bon Membre de la Societé. Le désordre qui règne dans le Monde m'invite à donner aujourd'hui des marques de cet amour. Puissent-elles être accompagnées d'un succès favorable! Quels que soient, SAVANS, ces rares Talens dont vous faites ostentation, cette vaste Erudition dont vous vous plaisez à faire le pompeux étalage, ces belles Productions que vous présentés au Public come un fruit de vos Méditations, vous ne courrés jamais dans le Chemin d'une solide Gloire, pendant que, par

une honteuse lâcheté, vous laisserés subsister un abus des plus dangereux, tel qu'il peut rendre inutile tout ce que vous pourriés faire pour l'avancement des Sciences, & l'avantage de ceux qui les cultivent. Quoi! Vous prétendriez que la République des Lettres vous érigeât de superbes Mausolées, & fit passer le souvenir de vótre nom à la Postérité la plus reculée, tandis que, assoupis par une indolence léthargique, vous ne songés point à prévenir sa chute, dont l'Epoque ne peut-être éloignée? Vous souffrés que le Sanctuaire des Connoissances, dont l'entrée n'étoit jadis accessible qu'à l'Home seul destiné à la Lumière, soit fouillé par des Etres auxquels les Loix de la Nature en interdirent l'accès de toute éternité. Indigne procédé à mes yeux, qui ne sauroit partir que de cette basse & sole complaisance, que ces Etres foibles & inhabiles, mais rusés dans l'art de duper, savent, par leurs artifices, se concilier de vótre part. Oui, & qui ne reconoitroit ici encore la foiblesse de l'Home! Qu'il me soit permis de vous faire aujourd'hui la Leçon, Jeune à la vérité, mais peu sensible aux charmes qui rendent les Femmes agréables à ceux qui ne savent pas distinguer l'ombre de la réalité, je ne crains point d'encourir leur disgrâce, en travaillant à l'exécution d'une
en-

entreprise, qui pour avoir été négligée jusques ici, ne laisse pas d'être de la dernière importance. Vaine Gloire, disparoissés! Et quoique je tiennne pour certain, que ma démarche, fécondée par un heureux succès, est une route infailible pour y conduire, heureux seulement si je pouvois contribuer au rétablissement des choses dans leur ordre primitif! Plus heureux encore, si pour parvenir à ce but, je pouvois emprunter la voix de la Nature, pour assigner de justes bornes à la Jurisdiction des Femmes, pour faire connoître à ce Sexe quelles sont les barrières où il doit se contenir, & pour le garantir par là des précipices où il pouroit se jeter, en s'écartant volontairement de l'ornière qu'il doit suivre!

Le Monde est rempli de désordres, on n'y voit que de la confusion. Les Scènes les plus burlesques se jouent sur le Théâtre qu'il présente à nos yeux. Chacun choisit son Rôle à l'avanture, tous, perdans de vûe leur propre destination, entreprennent à la fois différens Personages, dont le mélange forme un contraste ridicule, & tous par là concourent à rendre la Farce plus comique. Si les Homes contribuent quelques fois, par leurs folies, à former cette bizarre Perspective, les Femmes ne laissent pas pour cela d'en être les cau-

causes, & les plus prochaines, & les plus efficaces. Quelle bigarure ne voit-on pas en effet dans toute leur conduite? Il n'est chez elles aucun principe. Aussi légères que le Vent, rien ne peut les fixer. D'une extrémité, elles passent de plein saut dans une autre. L'intervale d'un jour est plus que suffisant, pour leur faire changer totalement & d'idées & de sentimens. Que dis-je? Un seul & même moment leur fournit assés de tems pour tomber en contradiction, ou pour vouloir allier les choses même les plus incompatibles. L'une veut joindre l'art de renchérir sur les plaisirs & les amusemens, à celui de présider dans les Conseils; l'autre veut réunir le Jeu, la Danse, les Coteries, les Babils, avec les Occupations de la Robe & du Cabinet. Celle-ci veut posséder tout à la fois l'industrie dans la découverte de nouvelles Modes, de nouveaux Colifichets, de nouvelles Bagatelles, & la Sagacité requise pour la recherche de la Vérité. Celle là veut allier les dissipations & les ouvrages frivoles avec l'étude fatigante des Sciences. Dans quel Siècle vivons nous! La folie des Femmes est montée à son comble. Disent maintenant les Sots, qu'elles se disposent à revêtir la Nature des Homes, elles sont plus éloignées que jamais d'éprouver un si grand changement. Je n'ignore

gnore pas, que s'il dépendoit d'elles de renverser l'ordre des choses, en procurant une telle révolution dans la Nature, nous ne serions pas bien long-tems dans l'attente d'un tel Evénement. Mais, hélas, autant leurs desirs sont violens, autant d'obstacles mettent elles à leur satisfaction. Plus elles voudroient devenir Homes, & plus elles deviennent Femmes. Oui, & je ne saurois assés le répéter, la folie des Femmes est montée à son comble; c'est là la perfection à laquelle elles aspirent de plus en plus.

Faudroit-il s'en étonner? Les Petiteffes sont une suite naturelle des Passions. L'Esprit une fois aveuglé, le Cœur une fois séduit, par ces mouvemens violens, il est très difficile de ne pas se laisser entraîner au désordre, & de ne pas agir de manière à dégrader sa Nature. Seroit-ce point la principale cause des égaremens des Femmes? Il n'y a que trop de raisons qui nous le persuadent. Se laissant aller au gré des Objets, qui font sur elles des impressions tant soit peu vives, elles perdent tout l'empire qu'un Être intelligent doit exercer sur lui même, & bien loin de se soustraire à la servitude où elles sont par rapport à ces Objets, elles entretiennent soigneusement les Passions, qu'ils ont fait naître au dedans d'elles; trop infortunées peut-être,

en

en ce qu'elles ne conoissent pas leur propre malheur, pour y apporter du remède. Une Ambition démesurée les dévore : Elles veulent se faire un nom à quel prix que ce soit. La vaine Gloire qui les éblouit, par son éclat, d'autant plus fortement, que vû leur peu de réflexion, ce qui est le plus éloigné de leur possession les frappe toujours beaucoup plus vivement ; la vaine Gloire, dis-je, est leur grand principe, le centre où elles ramènent, & tout ce qu'elles disent, & tout ce qu'elles font. Jamais elles ne perdent de vûe cette fumée, suivant en cela leurs inclinations naturelles, qui les éloignent du solide, & les portent à ce qui n'a que l'ombre : Heureuses alors, si les moyens de parvenir à leur but étoient plus à leur portée ! Mais ne pouvant accomplir leurs desirs, en s'apliquant aux choses qui sont renfermées dans leur étroite Sphère, soit parcc que leur nombre est fort petit, & que de leur nature elles sont incapables de mériter des applaudissemens, elles dirigent leur vûes vers quelques Ocupations plus nobles, dans l'espérance d'obtenir un plus heureux succès. Elles osent même, sans faire aucune attention aux inconséquences de leur témérité, s'élever à ce qu'il y a de plus sublime, aux Sciences, à ce qu'elles devroient se contenter d'envifager de loin. Elles seroient

en-

encore excusables, si elles étoient animées par une curiosité raisonnable : Cette disposition peut entraîner facilement à des démarches très inconsidérées, & on ne sauroit affés en supporter les effets. Mais, *Femmes*, votre Ambition vous est des plus funestes, pût elle être seulement fécondée par vos forces. Mais non ; bien loin de parvenir à votre but, vous ne ferés que vous attirer le mépris de ceux de qui vous attendiez des louanges, & on vous appliquera à juste titre la Fable du Cordonier, qui, ne trouvant pas dans son Métier de quoi favoriser son Ambition, s'érigea en Médecin, & parvenu à ce degré d'honneur, s'exposa à la risée du Public, par son ignorance & par sa bêtise.

L'Ambition cesse pour l'ordinaire avec l'Orgueil ; ce dernier écarté, la première ne sauroit subsister. Dès que l'on est bien convaincu de son incapacité, on se garde bien d'aspirer à ce à quoi on n'est pas propre. C'est ici le comble du malheur. L'Ambition est soutenüe chez les Femmes par l'Orgueil, & un Orgueil sans bornes. Come elles ne prennent pas beaucoup de soins pour examiner les choses, elles s'imaginent folement posséder des qualités que leur suposent d'indignes Flateurs. *Quoi ? disent-elles*, Une foule d'Adorateurs, qui nous environent
châque

châque jour , ne cessent de nous répéter que nous avons des Talens , du Mérite , de l'Esprit & du Goût : nous les croions sinceres ; pourquoi donc n'ajouterions nous pas foi à ce qu'ils ont la bonté de nous dire ; pourquoi enfin ne ferions nous pas usage des qualités dont nous nous croions enrichies ? Insensées , qui ne voies pas que l'on vous joue , & qu'afin de faciliter au plus haut point la Conquête de vôtre Cœur , qui n'est déjà que trop sensible , on tâche , en voulant bien vous applaudir , de vous prendre par vos foibles : Ha ! si vous n'aviés pas une fastueuse présomtion , si vous n'étiés pas enyvrees d'un vain Orgueil , si vous apreniés à penser de vous mêmes d'une manière proportionée à vôtre juste valeur , vous n'écouteriés guères les Sornètes de ceux qui n'ont d'autre vue , que celle de vous séduire , par les pièges qu'ils vous tendent , vous ne daigneriez gueres prêter l'oreille aux Eloges faux & outrés , que ceux qui veulent vous tromper font de vôtre prétendu Mérite !

L'Envie n'étouffe assurément pas les principes d'Orgueil & d'Ambition ; elle ne fait au contraire que les fortifier ; elle augmente leur efficacité , Une fois intervenue , elle entraîne à sa suite les plus indignes démarches. Les Femmes ne sont pas exemptes de cette odieuse

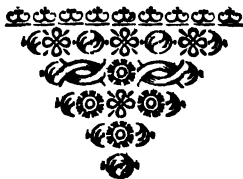
Passion; que dis-je, elles sont rongées par l'Envie la plus noire: Elles voient l'Homme destiné à quelque chose de grand & de sublime, à orner son Esprit des Connoissances les plus nobles; un mouvement sourd de chagrin & de dépit s'empare de leur Cœur; la bassesse de leur Origine & de leur Condition, comparée avec la dignité de l'Homme, ne contribue pas peu à faire souffrir leur vanité. La Sujettion & l'Infériorité sont un Joug qu'elles ne peuvent supporter. Comment faire cesser cette disparité? Trop heureuses si elles pouvoient venir à bout de leur dessein, au préjudice de l'Homme! Efforts inutiles, vaines démarches, la nécessité les oblige à lâcher prise; elles ne sauroient réussir à le priver de ses propres avantages. Un autre expédient s'offre, il faut marcher dans la même route que lui, il faut aller d'un pas égal au sien, il faut se mettre de niveau avec lui. Pourquoi, *disent-elles*, se distingueroit-il de nous par ses Connoissances? Faisons évanouir une distinction qui nous est si oncreuse; appliquons nous à l'étude; tâchons de l'égaliser dans les progrès qu'il fait dans les Sciences. Belle entreprise, belle résolution, suite d'une mûre délibération! Votre peu de réflexion peut seul faire votre Apologie, dans une démarche aussi imprudente. Vous voulez égaler l'Homme, dites

Vous,

vous, & vous choisissés le moi en le plus propre à vous abaisser au dessous de lui, par la honte à laquelle vous ferés exposées, après avoir fait des efforts inutiles! Vous imités la *Grenouille*, qui voulut s'enfler pour égaler le Bœuf, & vôtre témérité semblable à la sienne, pourroit bien vous attirer un sort aussi funeste.

Croiez-moi, renoncés à vôtre procédé. Vous n'ignorez pas sans doute, qu'un Etre ne sauroit, sans violer les Loix de la Justice, agir d'une manière contraire à sa destination. Tâchés donc de conoitre cette destination, pour que, ne la perdant jamais de vie, vous agissiez toujours en conséquence. L'Homme avoit besoin d'un Aide. Il ne pouvoit vaquer seul aux ocupations sans nombre, qu'exigeoient de lui sa conservation & son entretien. Destitué de tout secours, il auroit infailliblement succombé sous le faix du travail. L'Aide désiré vint, la Femme lui fut accordée. Heureux alors de se voir soulagé! Trop heureux aujourd'hui, si les choses n'avoient changé de face! Quel ne seroit pas nôtre bonheur, si le Sexe féminin, répondant à sa destination, nous servoit dans nos besoins, nous secouroit dans nos travaux, & partageoit nos peines, pendant que nous travaillons à remplir les devoirs auxquels nôtre Vocation nous appelle?

Déchargez nous des Affaires moins sérieuses ; élevez nos Enfans , ayez soin de les tenir propres & bien rangés, préparés nous notre Nourriture, construisez nous nos Habillemens : Peu de Connoissances vous fussent pour cela. Méditer, manier un Compas dans un Cabinet, ce sont des Oeuvres inutiles. Quel seroit, je vous prie, la confusion & le trouble qui règneroit dans la Société, si les Femmes, à l'imitation des Homes, vouloient s'adonner à la Philosophie & cultiver les Sciences ? Serroit-ce aux Homes à filer, à coudre, à cuisiner ? Non assurément ; rien chez eux ne nous annonce une telle Vocation. Il faudroit donc que le Genre-Humain périt faute de Nourriture & de Vêtemens. Et qui auroit jamais vû l'Accessoire, s'égalier au Principal, la Pièce hors d'œuvre, à celle qui est essentielle ? Il n'en résulteroit pas moins que le reverfement entier des Loix de la Nature.





AUX EDITEURS,

Sur un Livre nouveau, intitulé, *Les Etudes convenables aux Demoiselles.*

IL est, MESSIEURS, du ressort de votre Journal, de rendre compte des Livres nouveaux, lors. qu'ils viennent à paroître. L'on doit sur tout se faire un plaisir de faire conoitre les Livres utiles. Mrs. *Barillot*, Libraires de *Genève*, viennent de recevoir de *Paris*, un Ouvrage, dans lequel on a pour but d'enseigner aux Dames les Sciences qui conviennent, à leur état, & qui sont propres à leur former l'Esprit & le Cœur. Il a pour Titre : LES ÉTUDES CONVENABLES AUX DEMOISELLES, contenant la *Grammaire*, la *Poësie*, la *Rhétorique*, le *Comerce des Lettres*, la *Chronologie*, l'*Histoire*, la *Fable Héroiïque*, la *Fable-Morale*, les *Règles de la Bienfèance*, & un court *Traité d'Arithmétique*, 2. Tome in 12. le Ier. de 479. pag. & le IId. de 534.

Vous voïés, *Messieurs*, que ce Livre embrasse bien des Matières, & come il n'a que 2. Vol. in 12., il est aisé de comprendre que sur chaque Article, on ne peut trouver que

des Principes généraux. Le Plan m'en a paru bon & affés bien conçu, & je crois qu'il peut être fort utile aux Perſones, pour leſquelles on a travaillé. Les Demoifelles trouveront, dans cet Ouvrage, des idées claires de ce qu'elles doivent favoir ſur les Matières annoncées dans le Titre; il les mettra dans la route, pour pouſſer plus loin leurs Conoiſſances ſur les Sujets pour leſquels elles s'affecteront d'avantage, ou qu'elles croiront leur être les plus néceſſaires.

N'êtes vous pas charmés, *Meſſieurs*, de la publication d'un Livre qui peut contribuer à former l'Efprit des Demoifelles, & à atacher leurs Cœurs à la Vertu? Vous avés trop de goût & de ſentimens, pour ne pas applaudir à ce qui peut augmenter le Mérite des Dames, & les rendre véritablement dignes de l'attachement que les Homes ont pour ce Sexe aimable: Attachement qui n'eſt ſouvent produit que par un charme extérieur, au lieu qu'il ne devroit être acordé qu'à un Mérite réel & folide. C'eſt pour ne s'être pas fait des idées bien juſtes du vrai Mérite des Dames, que la plûpart des jeunes Demoifelles, ſont plus formées pour les manières du Monde & pour les graces extérieures, que pour ce qui concerne l'Efprit & le Jugement.

Il est vrai que l'on peut dire à la loüange de nôtre Siécle, que jamais on n'a mieux compris l'importance d'une bone Education, & que l'on n'y a jamais travaillé avec plus de succès. Aussi voit-on nombre de Dames & même de jeunes Demoiselles, qui ont acquis beaucoup de Lumiéres, & qui font de l'étude des bons Livres, leurs plus chéres délices. La négligence dont Mr. Rollin se plaignoit, il y a quelques Années, n'est pas aussi grande aujourd'hui (au moins dans nôtre Ville) qu'elle l'étoit autrefois. *Sous prétexte*, disoit cet Illustre Auteur, dans son *Traité des Etudes*, *qu'il ne faut pas que les Filles soient savantes, & que la curiosité les rend vaines & précieuses, on ne se met pas beaucoup en peine de les instruire, come si l'ignorance étoit l'Apanage de leur Sexe. C'est une erreur grossière, ajoute-il, & extrêmement préjudiciable à l'Etat, que de négliger ainsi l'Education des Filles.*

Je me rapelle aussi qu'un Auteur François, dont le nom m'est présentement échappé, parlant des défauts des Dames de son tems; de l'amour qu'elles avoient pour la Parure, pour la Médifance & le Jeu, l'atribue à l'Ignorance dans laquelle elles étoient élevées. *Come elles ne sont point instruites*, disoit-il, *& qu'elles ne se piquent point de l'etre, elles ne s'entretien-*

nent que de pures bagatelles. Si elles avoient du goût pour de bones Lectures, leur Esprit orné feroit les délices des Gens raisonnables. Aiant beaucoup de délicatesse, elles doneroient du prix aux Matières, par la finesse de leurs sentimens, & de leurs expressions. Dès lors les Amusemens frivoles feroient place à des Choses utiles, la Médisance à un Esprit de douceur & de charité. J'ajouterai qu'elles conoitroient beaucoup mieux ce qui convient à leurs intérêts; car lors qu'on n'est pas acoutumé à penser & a raisonner, on laisse souvent le folide, pour courir après ce qui n'a que l'apparence. L'on ne fait attention qu'aux dehors trompeurs & à l'extérieur séduisant d'un Cavalier aimable, & l'on détourne les yeux de dessus une Personne d'un mérite supérieur. Mais en cela, nous n'imitons que trop souvent les Dames, & plusieurs d'entre nous les surpassent même en légèreté & en inconstance, car

*L'Home bizarre en ses desirs,
Aux plus dignes Objets fait souvent injustice,
Et la Raison, bien moins qu'un aveugle Caprice,
Est-ce qui règle ses plaisirs.* ●

Mais dans quel écart vais-je me jeter? Je dois vous parler d'un Livre nouveau, & je vous entretiens des défauts dont on comence à se corriger.

*Je m'égare & je moralise ,
 Peut-être un peu hors de saison :
 Qu'y faire, malgré la Raison ,
 Dans tout ce qu'on écrit , on se caractérise.*

DES HOULIERES.

En tout cas j'espère que la Comparaison que je fais de l'Education présente, avec celle du tems passé, parallèle qui nous est avantageux, me méritera quelque indulgence de la part de mes Lecteurs, sur tout de la part des Dames qui aiment la Vertu. Si je ne les loue pas avec assez de goût & d'esprit, elles me feront du moins grace, en faveur de mes bones intentions, du zèle que m'anime & du respect que j'ai pour leurs Lumières & pour leurs Vertus.

Y pensez-vous bien, me direz vous peut-être? Voulez-vous faire de nos Dames des Femmes savantes? Non sans doute: Mais n'y a-t'il point de milieu à tenir, entre *les Femmes savantes & l'Agnès de Molière*? Je sai que les Dames ne sont pas obligées d'étudier les Sciences abstraites & de pure spéculation, qu'elles ne sont pas obligées de lire & de méditer come les Homes, qui se destinent à enseigner les Sciences; mais je crois qu'elles ne sont pas dispensées d'éclairer leur Esprit & d'aquerir les Lumières nécessaires pour se
 bien

bien conduire elles mêmes, & pour conduire leurs Familles. Ne font-ce pas les Dames qui font appellées, étant devenues Mères, à jetter les prémiers fondemens de l'Éducation de leurs Enfàns? Et coment pourront elles s'en aquiter; si elles n'ont pas été elles mêmes bien instruites? La Religion en particulier n'est-elle pas une Conoissance indispensable pour les deux Sèxes? Ne fera-t'on pas mieux porté à en observer les devoirs, lors qu'on fera bien persuadé des Véritez qu'elle enseigne, de la justice de ses Loix, & de l'excellence de ses Promesses? L'Histoire & la Géographie &c. sont aussi du ressort des Dames, & celles qui s'y sont atachées avec quelque atention, en sont bien plus propres pour la Societé: Leur Conversation est plus ornée: Elle n'est pas du moins un tissu de Puérilité, de Modes, de Parures, de Colifichets & souvent de Médifances & de Calomnies.

Je suis donc fondé, *Messieurs*, à croire que l'Éducation des Demoiselles, est une chose de la dernière importance, que le bien de la Societé l'exige & qu'elles méritent des soins & des atentions; car,

L'Esprit n'a point de Sèxe, il est parmi les Femmes,

De grands, de nobles Cœurs, il est de belles Ames.

VILLEDIEU.

Voilà une bien longue Digression, sur les Dames, direz-vous : Eh ! revenés je vous en prie au Livre dont-il est question ! Vous avés raison, *Messieurs*, je mérite répréhension, de m'écarter ainsi des règles ; mais il me faut pardonner quelque chose en considération des Dames : Il doit-être permis de fortir un peu de la route ordinaire, quand on se trouve en si bone Compagnie.

Il seroit donc bien tems de vous rendre compte de l'Ouvrage que je vous ai annoncé, dès le comencement de ma Lettre, & de vous doner un Extrait de chaque Article ; mais je me suis oublié & les bornes que vôtre Journal me prescrit, ne me permettent pas de m'étendre sur tous ces chefs. Je bornerai donc pour le présent mes Remarques à un seul de ces Articles, c'est celui de la *Géographie*, dans lequel j'ai trouvé quelques erreurs, que l'Auteur ne trouvera pas sans doute mauvais que je relève, parce que d'ailleurs je reconois la bonté & l'excellence de son Livre, qui plait autant par les graces du stile, que par le choix des Matières.

Nôtre Auteur parlant des Religions de l'*Europe* dit, qu'il y en a trois principales, la *Chrétienne*, la *Mahométane* & la *Grèque*. Cela ne me semble pas exact. J'ai toujours crû, que cette dernière étoit une branche de

la Religion Chrétienne, & qu'en se séparant de l'Eglise Latine, elle n'avoit pas pour cela renoncé à J. C.

A l'article de la SUISSE, *Le Gouvernement de la Suisse*, dit-il, est Démocratique. Cela ne se peut dire que de quelques Cantons, come de ceux d'*Uri*, de *Schwitz*, d'*Undervald*, de *Zug*, d'*Appenzel* & de *Glaris*, & non des Cantons de *Berne*, de *Soleure* &c., qui sont gouvernez aristocratiquement.

Il se trompe encore à l'égard de l'Abé & de la Ville de *St. Gal*, qu'il met dans la dépendance des *Grisons*. L'Abé de *St. Gal* est un Prince Souverain, & le premier Allié du *Corps Helvétique*; la Ville de ce nom est libre & indépendante, & le second Etat Allié de la *Suisse*.

Il place les Villes de *Rotveil* & de *Bienne* en *Suabe*. Il n'y a que la première qui soit en *Allemagne*, car la seconde est en *Suisse*, située sur le bord septentrional du Lac du même nom, à 7. lieues environ Nord-Oüest de *Berne* & à 5. lieues Sud-Oüest de *Soleure*.

Passons à l'Article d'*Allemagne*. Nôtre Auteur dit, que la Ville de *Constance* est Impériale. Vous savez, *Messieurs*, qu'elle a perdu sa liberté en 1548. & qu'elle dépend encore aujourd'hui de la *Maison d'Autriche*. Il dit de plus, que les Marquisats de *Cullembach* & d'*Ansf-*

d'*Anspach*, situés dans le Cercle de *Franconie*, font au Roi de *Prusse*. Ces deux Marquisats ont des Princes particuliers, issus à la vérité de la *Maison de Brandebourg*, mais de Branches différentes : Le premier est de la seconde Branche, & le Marquis d'*Anspach* est de la troisième : Voies *Puffendorf*. La Ville de *Trieste* est aussi placée par nôtre Auteur dans la *Carniole*. Il se trompe encore, elle est située dans l'*Istrie* au bord du Golfe de *Venise*. Il y a aussi quelques fautes d'Orthographe pour les noms, come *Scafouse* pour *Schaffouse*, *Flavenfeldt* pour *Frauenfeld*. Il est à souhaiter, qu'on ne donne rien à la Jeunesse, autant qu'on le peut, qui ne soit exact. Mais il est tems de finir ma Lettre. Je suis &c.

A GENEVE le 23. Septembre 1749.





UN Esprit de licence & de malignité s'est emparé de nombre d'Ecrivains de nôtre Siècle. Les Tenèbres des Préjugez & de la Passion leur cachent cette aimable & lumineuse Vérité, qui devoit être l'objet des recherches de tous les Homes: Ils la fuient; ils s'écartent des règles de la bienséance & de l'ordre; ils ataquent l'honneur & la réputation des meilleurs Citoyens & des Societez les plus respectables; ils méprisent les Devoirs les plus sacrez; ils atentent à l'Autorité Souveraine, & à la Religion.

Le Sanctuaire n'est pas exempt de répréhension à plusieurs de ces égards. On voit, avec scandale, des Docteurs, des Thologiens des différentes Comunions Chrétiennes, qui devoient toujourns être animez d'un Esprit de Vérité, de Paix & de Charité, souffler le feu de la Discorde, souvent même de la Persecution, contre ceux qui n'adoptent pas toutes leurs Opinions. Leurs Discours, leurs Ecris sont remplis de fiel & de malignes insinuations, contre la Doctrine & les Mœurs de ceux qui vivent dans une Communion différente de la leur, & souvent contre des Membres de leur même Eglise. Quand verra-t'on cesser de tels désordres? Quand est-ce

que les Membres des Sociétez Chrétiennes ne se déchireront plus les uns les autres ? Quand est-ce que ce zèle outré & anti-chrétien fera place à cet Esprit de douceur, de paix & de charité, qui caractérise les vrais Disciples du Sauveur ?

L'Esprit d'aigreur & de diffension a régné entre l'Eglise Grèque & l'Eglise Latine, entre les Catholiques & les Protestans, entre les Luthériens & les Réformez, entre les Orthodoxes & les Arminiens, entre les Episcopaux & les Presbitériens, entre les Molinistes & les Jansénistes &c. & il continue de nos jours, quoi qu'avec moins d'animosité; mais il paroît sur tout contre la Comunión, que l'on nomme des Frères Moraves ou des Frères de l'Union. On s'est éforcé, dans les Nouvelles publiques & dans une infinité d'Ecrits, de présenter cette Eglise sous une face bien opposée à ce qu'elle est en effet *. On la charge d'erreurs dans la Doctrine, de relâchement dans les Mœurs, de manque de soumission à l'Autorité Souveraine, d'être Ennemie de l'Ordre, de vouloir se soustraire aux devoirs de la Societé & à une juste subordination. Mais ces imputations téméraires & aventurées sont bien opposées au jugement d'une Nation

* Ceux qui voudront conoitre cette Comunión peuvent lire ce que nous en avons dit, dans le Mois de Septemb. 1735. pag. 49. à 66.

Nation des plus éclairées & des plus respectables de l'Europe. L'Acte authentique, qu'Elle a donné, depuis peu, en faveur des Membres de cette Comunion, rectifiera sans doute les fausses idées que l'on avoit pû se former contr'eux, & engagera toute Personne raisonnable à leur rendre la justice qui leur est due, comme le Parlement d'*Angleterre* vient de le faire après un mûr examen. Nous croions qu'il est de nôtre devoir de la rendre à un chacun, cette justice, & de mettre la Vérité en évidence, lors qu'elle nous est connue. C'est-ce qui nous engage à doner ici, en *Latin* & en *François*, l'Acte du Parlement, qui a été enyoïé de *Londres* en *Suisse*, par une Personne du plus haut rang. Cet Acte étoit acompagné d'une Lettre, datée du 12. Juin 1749. qui nous a été communiquée aussi en original, & dans laquelle on s'exprimoit ainsi : *Nôtre Parlement étoit alors occupé (dans les comencemens de cette Année) d'un nouvel Acte, qui devoit manifester encore plus authentiquement que les précédens, l'opinion que la Nation a des Frères Moraves, & cela avec pleine connoissance de Cause, ensuite d'un examen très détaillé, tant de l'ancienneté & orthodoxie de leur Doctrine, que de la régularité & pureté de leurs Mœurs : Ce qui a pris quelques Mois de tems, & a produit le bon effet de réunir tous les*

Esprits

Esprits en leur faveur ; de sorte que jamais Acte n'a été passé avec une plus grande unanimité de Voix dans les deux Chambres J'estime cette Pièce suffisante , pour ramener ceux qui , sicr de faux Exposés , peuvent avoir conçu des sentimens injustes de l'Eglise Morave , véritablement la plus ancienne des Eglises Protestantes , & qui n'a d'autre Confession de foi , que celle d'Augsbourg Je n'intéresse à ce que justice soit vendue par tout à Gens si dignes du nom de Protestans , & dont la Vie répond si bien à la Religion qu'ils professent

ANNO REGNI GEORGII II. REGIS VICESIMO-SECUNDO.

In Parlamento Westmonasterii inchoato & habito , III. Idus Novembris , A. D. 1747. Annoque Regni Supremi Domini nostri GEORGII secundi , Dei Gratiâ Magnæ Britannia , Francia & Hibernia Regis , Fidei Defensoris , &c. vicesimo primo : Indequè per diversas Prorogationes ad II. Cal. Decembris 1748. continuato , quæ est hujus Parlamenti Sessio secunda.

<p>EDICTUM quo Univerfitas , nomine Unitatis Fratrum in-</p>	<p>ACTE pour inviter la Société conie sous le nom de Frères de</p>
<p>fi-</p>	<p>P P U-</p>

signita, ad Colonias in America Britannica plantandas invitatur.

P'Union, à former des Etablissemens dans l'Amérique Britanique.

CUM non pauci Membrorum Ecclesie Unitatis Fratrum abierunt Colonias Britannicas habitatum, ibidemque ut decet gentem sobriam, tranquillam atque sedulam, vitam agunt; quid quòd alii ejusdem Sententiæ semetipsos eò translatum, & possessiones in iisdem Colonis propriis impensis excultum ire satagunt, sub conditione tamen Libertatis Conscientie absolutissimæ, & Exercitii Religionis quam profitentur liberrimi; jam verò Fratrum illorum non pauci, Conscientiâ prohibiti, Jura-menta solita recusant, nec Arma tractant, pa-
rati

Plusieurs Membres de l'Eglise des Frères de l'Union sont allés s'établir dans les Colonies de la Grande Bretagne, où ils vivent come il est convenable à une Nation libre, paisible, & industrieuse; & divers autres de la même Croiance desirent aussi de s'y transporter, & d'y faire cultiver des Possessions à leurs fraix, sous la condition cependant d'une pleine Liberté de Conscience & d'un libre Exercice de la Religion qu'ils professent: Mais come plusieurs de ces Frères, se font un scrupule de Conscience,

rati nihilominus compensare argento partes defendendi & sustinendi Principis & Reipublicæ debitas : Verum enimvero cum Societas ista sit Hierarchia, inter Ecclesias quæ Evangelio nomen dedere, Antiquitate suâ, & Regum Angliæ, sacræ Regiæ Majestatis jam nunc regnantis Seren. Antecessorum, suffragiis & beneficiis conspicua : Quandoquidem porro ipsis Colonis in commodum cedet, si huic Populo, ut in America confidat, factum fuerit ; hæc ob momenta libeat Celsissimæ Vestræ Majestati, ad preces humillimas Abrahami Gerfsdorf, Ludovici Schrautenbach, immunitis Domini Lindheim, Davidis Nitfchmanni Syndici, Caroli Schachman Dynasta in Hermf.

ciencia, de prêter les Sermons ordinaires, demême que de porter les Armes, ou de servir personnellement dans le Militaire, quoiqu'ils soient disposés à fournir en Argent leur Contingent, pour la défense & le soutien du Souverain & du Gouvernement ; que cette Societé est une Eglise Protestante Episcopale, distinguée par son antiquité & par la Protection & les Bienfaits des Sérénissimes Rois d'Angleterre, Prédécesseurs de S.M. actuellement régnante ; & qu'outre cela il est avantageux à nos Colonies de favoriser l'établissement de ce Peuple, en Amérique. Par toutes ces considérations, & sur la très humble Requête d'A-

Hermfdorff, & Henrici Coffart U. FF. Oratoris hic loci commorantis, ceu Ablegatorum à prædictis Moravicis Ecclesiis, Universitatis pariter ac adscitiorum Fratrum nomine, expositas, hanc Legem ferre; & lata sit proinde, atque per Excellentissimam Majestatem Regiam, adhibito consilio & consensu Magnæ Britanniæ Magnatum, tam Ecclesiasticorum quàm Secularium, etiamque, Equitum, Civium & Burgensium, qui in hoc ipso Parlamento coierunt, Autoritateque prædictâ, sancitum: Quod post VI. Calend. Quintil. Anno D. N. CIO DCCXLIX cuilibet homini, qui Membrum sit Evangelicæ illius & Episcopalis Ecclesiæ, nomine Unitatis

brabam, Baron de Gersdorf; Louis Baron de Schrautenbach, Seigneur de Lindheim; David Nitschman, Syndic; Charles Schachman, Baron de Hermfdorff, & Henri Coffard, Orateur des Frères de l'Union, Délégués par les Eglises Moraves; qu'il soit du bon plaisir de S. M. de porter une Loi, tant en leur faveur, qu'en celle de tous les Frères Unis. En conséquence, il est ordonné, de la part de Sa Sacrée Majesté le Roi, de la part & avec l'avis & le consentement des Seigneurs Spirituels & Temporels & des Communes assemblés dans le présent Parlement & sous leur Autorité: Que dès & après le 6. Juill. 1749. il sera permis,

tatis

à

tatis Fratrum celebris, quæ quidem Ecclesia ante hæc in Moravia ac Bohemiâ sedem habuit, nunc verò degit in Borussia, Poloniâ, Silesiâ, Lusatiâ, Germaniâ, Belgio Fœderato, itemque in Celsissimæ Majestatis Britannicæ Imperio, requisitusque fuerit legitimo in loco Juramento aliquid consignare, quâcumque demùm de re Lex Juramentum præcipit, licebit, absque Formâ consuetâ, ejusque loco, sanctam suam Affirmationem vel Assèverationem peragere his verbis :

Ego A. B. affirmo coram Deo Optimo Maximo, Teste eorum quæ dico, quòd vera sint.

Quæ sancta Affirmatio seu Assèveratio tantundem

à tout Membre de l'Eglise Evangelique & Episcopale, contie sous le nom de Frères unis (Eglise, qui autrefois avoit son Siége en Moravie & en Bohème, mais qui est à présent répandue dans la Prusse, la Pologne, la Silésie, la Lusace, l'Allemagne, les Provinces-Unies, de même que dans l'Empire de S. M. Britanique) de substituer, en toutes occasions, à la formule du Serment que la Loi exige, une Affirmation ou Assèveration religieuse, conçue en ces termes :

Moi A. B. j'affirme en présence du Dieu très-bon & très grand, Témoin de ce que je dis, que cela est vrai.

Cette religieuse Affirmation ou Assèveration

dem valebit , perque presentes statutum est ut valeat , prorsus & undiquaque , in omnibus Comitibus forensibus , aliisque locis, ubicunque per Leges est, vel erit Jurisjurandi necessitas intra hæc Magnæ Britanniæ & Hiberniæ Regna , ac porro in omnibus & singulis Serenissimi Regis per Americam Coloniis & Ditionibus, ac si ille idem Juramento se adstrinxisset secundum Formam consuetam.

Statutum sit præterea ab Autoritate prædictâ, Quod si quis sanctam ejusmodi Affirmationem vel Assèverationem peragens , idoneè convictus fuerit aliquid falsi scienter doloque malo affirmasse vel assèverasse,

qua-

tion sera reçue, & il est ordonné qu'elle aura la même force & le même éfet, en toutes occasions, & pour quel sujet que ce soit, dans toutes les Cours de Justice & autres Lieux où les Sermens sont exigés suivant la Loi, par toute l'étendue des Roiaumes de la Grande - Bretagne & d'Irlande, & des Colonies & Etats du Roi en Amérique, tout comme si de telles Personnes avoient prêté Serment en la forme ordinaire.

Il est en outre ordonné, sous l'Autorité susdite, que toute Personne qui fera une semblable Affirmation ou Déclaration solennelle, venant à être légalement convaincué, d'avoir sciemment &

de

quale si juxta consuetam formam juratus dixisset, ipsum meditati turpisque perjurii crimine obtrinxisset, de ipso eadem prorsus pena sumenda sit, quæ per Leges & Statuta hujus Regni in homines scienter & dolo malo pejerantes sancita est.

Notandum tamen, statutumque sit; Unumquodque Membrum Ecclesiæ seu cætus qui Moravorum, vel Unitatis Fratrum nomen habet, à testimonio in causâ capitæ, aut inquisitionis duodenariæ, non obstante quod uspiam in hoc Edicto contrarium adstruere videatur, ubicunque eximi per hoc ipsum Edictum.

Porrò lege sancitum sit, Quòd quilibet, hujus Ecclesiæ vel cætus membrum existens, ul-

de propos délibéré, déclaré ou affirmé fausement, telle Personne sera regardée come coupable de Parjure, & encourra la même peine ordonnée par les Loix & les Statuts du Royaume contre les Parjures volontaires.

Il est ordonné aussi, qu'aucun Membre de l'Eglise ou de l'Assemblée des *Moraves* ou *Freres Unis*, ne sera tenu de déposer dans aucune Cause Criminelle, ni astreint à faire les fonctions de Juge, nonobstant tout ce qui peut avoir été établi de contraire au présent Acte.

Il est encore statué, que tout Membre de cette Eglise ou Congrégation, résidant

libique in Serenissimi Regis Americanis Colonis degens, qui unquam post prædictum VI. Cal. Quintil. A. D. MDCCXLIX, ad arma capiendâ vel militarem operam præstandam evocatus fuerit in quâcunque Regiâ per Americam Coloniâ aut Provinciâ, simulac apud summum istius Coloniae Provinciæve Præfectum, vel etiam ipsum Decurionem, aut à quocunque ad stipendia evocatus arcessitusq; est, rem aperuerit, immunitas dimittetur à stipendiis faciendis; ita tamen, ut qui hanc dimissionem petit, illum afferat solvatque canonem, qui illi in compensationem militaris operæ fuerit irrogatus, supposito semper quòd in hoc canone tam irrogando tam ex-

pos-
 dans les Colonies de S. M. en Amérique, somé de porter les Armes ou de faire quelque fonction Militaire, après le 6. Juillet 1749. qui seroit cité à cet éfet à quelle Cour de Justice que ce soit de Nos Colonies ou Provinces en Amérique, soit devant le Gouverneur ou tel autre que ce puisse être, sera immédiatement déchargé d'un tel Service personel; en lui faisant paier cependant une Imposition, en compensation des Fonctions Militaires qu'il auroit dû faire, laquelle Taxe n'excédera pas de justes bornes, & sera proportionée à ce que l'on impose aux autres Habitans de la même Province ou Colonie, qui

poscendo modus atque ratio non excedatur, quæ in eo obtinet, quod aliis vulgò irrogatur, & ab aliis solvitur, in eadem Coloniâ vel Provinciâ habitantibus, & ingravescentis ætatis, aliisve incapacitatis nomine, ab armorum vi liberis, quorumque rem familiarem prædicti fratres exæquant.

Nè verò dubitationi locus supersit, utrum ille qui præ se fert & sibi vendicat, membrum se esse hujus Ecclesiæ vel Universitatis, id ipsum reverà sit, à prædictâ Autoritate insuper constitutum esto, Quòd omnes & quilibet, qui ut Membrum vel Membra hujusce Ecclesiæ vel cætus, postulabunt hoc Edictum, vel quidquam inibi memoratum, sibi prodesse, necesse habebunt,

qui par leur âge, leur Sexe, ou d'autres raisons d'incapacité se trouvent exemts de porter les Armes, & dont les Biens sont équipolens à ceux desdits Frères.

Et afin de constater si celui qui se dit & se reclame Membre de cette Eglise ou Congrégation, en est réellement, il est arrêté, de l'Autorité susdite, que tous & un chacun qui souhaiteront jouir des Privilèges acordés dans le présent Acte, feront obligés de produire des Certificats signés par un des Evêques ou des Pasteurs de cette Eglise, le plus pro-

*bunt, Literas certifi-
 catorias proferre, aliujus
 Episcopi prædictæ Eccle-
 siæ, vel Pastoris Ecclesiæ
 vel cætus ei loco proximi
 ubi postulatio fit, chiro-
 grapho signatas; inter-
 rogabuntur etiam quo-
 ad res in literis conten-
 tas, & an hæc debito mo-
 do datæ fuerint; & u-
 nusquisque hæc affir-
 mans quantum novit &
 credit, formâ quidem in
 hoc Edicto jam ante
 præscriptâ, vel id per
 alium idoneum testem
 comprobans, fuisse illas
 Literas ab illo Episcopo
 seu Pastore ritè datas;
 & ipse confirmans se
 prædictæ Ecclesiæ, Uni-
 tatis Fratrum (seu U-
 nited Brethren) titulo
 celebris, reverà Mem-
 brum existere; judica-
 bitur & agnossetur il-
 lius Ecclesiæ vel cætus
 haud dubiè membrum,*

pro-

prochain du Lieu où
 se fera la réquisition.
 Ils feront en outre in-
 terrogés sur le conte-
 nu de ces Certificats,
 & on examinera s'ils
 leur ont été donés en
 due forme; & telle
 Personne qui afirmera,
 en la forme prescrite
 ci-dessus, ou qui prou-
 vera par Témoin, que
 ces Certificats ont été
 faits par un Evêque ou
 Pasteur, & afirmant
 lui même qu'il est de
 l'Eglise connue sous le
 nom des Frères de l'U-
 nion, sera jugé & re-
 connu Membre de cet-
 te Eglise ou Congrè-
 gation, & en cette
 qualité aura droit de
 bénéficier du présent
 Acte.

A

*proindeque hoc Edictum
ei jure proderit.*

*Ad hæc statutum sit,
Quòd si quis legitime
convictus fuerit, scien-
ter & dolo malo affir-
misse vel asseverasse
juxta formam supra-
dictam, literas ritè da-
tas fuisse, vel se mem-
brum istius Ecclesiæ exi-
stere, ubi de factò talis
Affirmatio verax non
est, ille ipse hæc falso
affirmans, & idoneè
redargutus, eisdem pœ-
nas dabit, quæ per Le-
ges & Statuta hujus
Regni in homines scien-
ter doloque malo peje-
rantes sancitæ sunt.*

*Utque liquidum sit,
utrum Episcopi illi &
Pastores, qui Literas
certificatorias subscri-
bunt, illius Ecclesiæ sint
quæ nomine Unitatis
Fra-*

A ce sujet il est ordonné, que toute Personne qui aura été légalement convaincue d'avoir voulu en imposer, en affirmant fausement, suivant la forme susdite, qu'un tel Certificat lui avoit été dûement accordé, ou qu'elle est Membre d'une telle Eglise, lors que de fait une telle Affirmation ne seroit pas véritable, cette Personne encourra les mêmes peines & châtimens ordonnés par les Loix & Statuts du Royaume contre les Parjures.

Et afin qu'il soit constaté, que de tels Evêques ou Pasteurs, qui signent les Certificats sont réellement de l'Eglise conüe sous le
nom

Fratrum venit, prout
 hujus Edicti mens fuit,
 statutum sit præterea,
 Quod prædictæ Ecclesiæ
 vel Universitatis Uni-
 tatis Fratrum, qui tunc
 temporis est, Advocatus,
 Comitibus ad rem
 Commerciorum & Colo-
 niarum Delegatis,
 ut in eorum rotulis ma-
 neat, exhibebit vel ex-
 hiberi curabit Indicem
 omnium hujusce Ecclesiæ
 Unitatis Fratrum E-
 piscoporum, qui ab ipsis
 constituti sunt, ut tales
 edant Literas, unâ cum
 eorum Chirographo, Si-
 gilloque consueto; &
 quod prædictus Advoca-
 tus Ecclesiæ, Comitibus
 illis ad rem Commer-
 ciorum & Coloniarum
 Delegatis jugiter mittet
 illorum Episcoporum
 Nomina, Chirographa
 & Sigilla, qui in poste-
 rum consecrati, atque
 ab

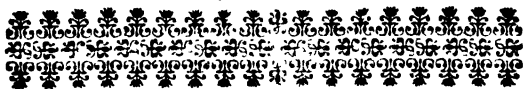
nom de Frères unis,
 conformément à l'es-
 prit de cet Acte, il est
 statué de plus, que
 l'Avocat chargé dans
 ce tems la des Affaires
 desdites Eglises, re-
 mettra ou fera remet-
 tre par devant les Co-
 missaires de Commerce
 & des Plantations, u-
 ne Liste de tous les E-
 vèques de l'Eglise des
 Frères Unis, qui au-
 ront été nommés pour
 acorder de tels Certi-
 ficats, come fus est
 dit, avec leurs Signa-
 tures & leurs Sceaux
 ordinaires: Et le sus-
 dit Avocat. envoiera
 toujours auxdits Co-
 missaires du Commerce
 & des Plantations, les
 Noms, Signatures &
 Cachets des Evèques,
 qui par ci-après seront
 nommez & établis par
 eux, de même que les
 Noms

ab iis ut supra dictum constituti fuerint, eorumque item Pastorum nomina, in quos vel ab ipso Advocato vel ab Episcopis potestas conferetur Literas ejusmodi certificadorias in quavis Regiâ per Americam Coloniâ præbere.

Sancitum demum & promnciatum sit ab Autoritate prædictâ, ut hoc Edictum tanquam Edictum publicum existimandum atque accipiendum sit; inque Foro ab omnibus Judicibus, Justitiariis, aliisque quibuscunque curatè recoli debeat, etiamsi nulla ad ipsum specialis provocatio facta sit.

Noms des Pasteurs autorisés par l'Avocat lui même, ou par les Evêques, à donner ces Certificats, dans toutes les Colonies Royales en *Amerique*.

Il est enfin ordonné & déclaré, sous l'Autorité susdite, que le présent Acte sera regardé & reçu come un Acte public; & qu'en conséquence il y sera fait la plus sérieuse attention par tous Magistrats, Juges de Paix & autres dans nos Cours de Justice, quand même il ne leur auroit pas été spécialement notifié.



AUX EDITEURS,

*À l'occasion de la Lettre sur le Recueil de celles de
Rousséau , insérée dans le précédent Jour-
nal pag. 108.*

JE viens de lire, *Messieurs*, la Lettre que vous avés insérée dans vôtre Journal d'Août, sur les Lettres du célèbre *Rousséau*. Quoique l'Auteur ne se nomme point, j'ai crû le deviner à ces petites & curieuses Digressions, dont il a acoutumé d'orner ses Ouvrages. Les Anecdotes Literaires dont il les sème, les Narrations qu'il se plait à faire, tout cela le caractérise si bien, qu'il est difficile de le méconoitre, & qu'il se décèle lui même. Quand je le lis, je crois l'entendre parler, & come il parle bien, il n'est pas étonnant que l'on aime à le lire. Après vous avoir dit un mot sur l'Auteur de cette Lettre ; j'espère qu'il me permettra de faire quelques courtes Remarques sur la Lettre elle même, & de donner, à ce sujet, quelques Eclaircissements.

Ce que cet Auteur dit sur les Couplets attribués autrefois à *Rousséau* est vrai. Les Ennemis

mis même de cet illustre Poete conviennent, que ces fameux Couplets ne sont pas de lui, & Mr. l'Abé d'Olivet a mis au grand jour cette vérité, dans une Lettre inserée dans un des Tomes de la *Bibliothèque Française*. *Roussseau* est bien malheureux que son innocence n'ait paru avec clarté, que lors qu'il n'étoit plus tems de se justifier, & qu'après avoir été la Victime de la prévention de ses Juges, des apparences, & de la haine de ses Ennemis. Si nôtre Auteur a raison sur ce point, il n'en est pas demême de quelques autres Articles. Le premier qui se présente; c'est le jugement qu'il porte du Stile & de la Prose de *Roussseau*. *Cet Ecrivain*, dit-il, *est mis au rang des médiocres pour la Prose*. C'est du moins ainsi qu'il fait parler son Correspondant; mais l'un ou l'autre se trompe peut-être. Je conviens que la Prose de *Roussseau* n'a pas cette légèreté & ce brillant, qui est aujourd'hui à la mode; mais son stile est clair, pur, & naturel. Que veut-on de plus, pour des Lettres écrites, non pour le Public, mais destinées seulement à des Amis, à qui l'on écrit come l'on pense, & come l'on parle? J'ai lu avec attention les Lettres de *Despréaux* à *Racine*, & de *Racine* à *Despréaux*; elles sont écrites dans le même goût & dans le même stile; c'est-à-dire, avec cette noble simplicité d'un Auteur, qui cher-

cherche moins à plaire, qu'à expliquer avec précision, ce qu'il veut dire. Chaque Siècle à un goût qui le distingue & le caractérise : Le Siècle passé ressembloit, à plusieurs égards, au Siècle d'*Auguste* : On ne vouloit orner & embellir, que ce qui méritoit de l'être, & qui devoit l'être. Nous sommes peut-être aujourd'hui au Siècle de *Tibère* ; tout se tourne en Ornaments ou plutôt en Colifichets : On veut des Expressions aussi légères que les Pensées ; un style coupé & pétillant, qui, sans éclairer, & sans instruire, flatte seulement l'oreille & l'imagination. Il ne s'agit que de savoir quel est le meilleur de ces deux styles ? Je ne décide point ; je suis d'autant plus réservé à cet égard, que je conois des Gens qui ont déclaré, qu'ils ne trouvoient point d'esprit dans les Ecrits de *Cicéron*, parce, apparemment, qu'ils n'y trouvoient pas ces fleurs & ces saillies qu'ils prennent pour des beautés : Gens qui préféreroient une Architecture Gothique, chargée d'Ornaments, à cette Architecture noble & hardie des Anciens.

Je viens à présent à quelque chose de plus essentiel, pour ma justification. Notre Auteur veut que les Lettres de *Rousseau*, imprimées dans le *Journal Helvétique*, aient été interpolées ; c'est-à-dire, qu'elles aient été altérées : Sur cela il se croit obligé, en
conf-

conscience, de redresser les torts qui ont été faits à ce Poete célèbre, & il donne cet Avis important, de n'employer, dit-il, ces Lettres qu'avec beaucoup de précaution. Mais quelles sont les preuves qu'il apporte de ses soupçons? Les voici: On parle, dit-il, dans une de ces Lettres, de l'accident arrivé en Chaire à l'un de nos jeunes Ministres qui en tire habilement parti &c. Dans une autre Lettre on parle d'un petit Evénement arrivé, dit-il, à Genève. Mais qu'est-ce que cela prouve, je vous prie? Les mêmes Evénemens arrivés depuis peu à Genève, ne peuvent-ils pas être arrivés à Soleure, ou à Paris, dans le tems que Rousseau y demuroit? Rien n'est plus ordinaire que de voir un Prédicateur manquer de mémoire; à la vérité il est plus rare de le voir se relever glorieusement. Rien aussi n'est plus naturel que de voir un Chasseur à qui l'on veut arracher son fusil avec violence, se défendre de même. Ces sortes d'Evénemens démontrent moins l'infidélité d'un Ecrivain que la conformité des mêmes défauts & du jeu des mêmes Passions. Les mêmes Scènes se reproduisent en divers tems, & en divers Lieux. Aussi l'Illustre de *Crouzas*, à qui les Lettres de Rousseau sont adressées, & sous les yeux de qui elles ont été, en quelque sorte, imprimées, ne s'est point récrié à l'infidélité.

L'Une de ces Lettres a été réimprimée dans le Mercure de France; le Journaliste en a remercié l'Editeur publiquement; rien ne lui a paru fufpect; & il a demandé avec instance, la fuite de ces mêmes Lettres. Mais celle fur les Francs-Maçons: Ho! voici une Queftion qui embarafferoit bien un Home mis fur la felette, & qui fe croiroit coupable d'un grand Crime. Heureufement, l'aveu n'a rien de mortifiant pour moi, parce que l'on devine aifément les motifs, qui m'ont engagé à garder l'incognitò, & à me cacher fous un Nom étranger. Cependant, come cela me paroiffoit bleffer une forte de délicateffe, j'ai déjà fait, fur ce fujet, ma confeffion dans le *Journal Helvétique*; & je m'étois flaté que cet Aveu auroit mérité mon pardon. *Annius de Viterbe* n'a jamais eû la même franchise, non plus que l'Auteur des *Antiquités de Cologni*, que nôtre Critique m'engageât à relever; & à réfuter, crainte que d'autres Perfones ne tombaffent dans le même piège, où il avoit été fur le point de doner. Je me rendis à fon invitation, & je crus, ainfi qu'il le dit, *qu'une plus grande retenüe pourroit caufer quelque fautive méprife.*

La même chofe n'étoit pas à craindre de la Lettre fur les *Francs-Maçons*: On n'y tend point de piège au Lecteur, & il ne lui im-

porte

porte pas de savoir de qui elle est : Cette Lettre a été écrite dans un bon but. Je crus que le nom du célèbre *Roussseau* doneroit plus de poids à des raisons , qui pouvoient perdre quelque chose de leur force , énoncées par une main aussi foible que la mienne. Je sacrifiai, je l'ose dire, le petit honneur que cette Lettre pouvoit me faire, au desir de la rendre plus utile & plus efficace. Grande licence aux yeux du Censeur ! Voilà pourtant tout mon *Crime*. Puis que je suis forcé de parler ici de moi-même , nôtre Critique me permettra de relever une chose dont je me souviens parfaitement ; lui qui aime tant la vérité , ne doit pas être fâché que je la public. Il dit qu'on a mis en oeuvre dans cette Lettre les *Reflexions* qu'on fit dans nôtre Conseil des Deux-Cent sur la Société des *Francs-Maçons*. J'ai l'honneur d'être Membre de ce Conseil ; mais je ne pus profiter des *Réflexions* judiciaires qu'on fit , sans doute , sur ce sujet ; parce que j'étois actuellement à *Lausanne* , auprès de Mr. *Du Lignon* , qui m'avoit communiqué les Lettres de *Roussseau* à Mr. *De Crouzas* , avec lequel il étoit fort lié. J'eus le plaisir de le voir plusieurs fois , & je lui parlai de ces mêmes Lettres , en le priant de me faire part de ses Réponses , qui ne peuvent qu'être très utiles & très curieuses. Je me

rapelle que dans ce tems là, Mr. Du Lignon, Gentil-Homme très éclairé, qui m'aimoit, & l'un des Chefs des *Francs - Maçons*, me fit entendre que je lui ferois plaisir d'entrer dans cette Société; mais je lui alléguai à peu près les mêmes raisons que j'ai exposées dans ma Lettre. Come il me pressoit, je lui répondis que je trouvois qu'un Chrétien, un Citoyen, un Père de Famille, avoient assés de devoirs à remplir, sans les multiplier; que j'étois persuadé, qu'il ne se comettoit rien dans cette Société, ni contre les bones Mœurs, ni contre la Religion, ni contre le Gouvernement; que sa probité & celle de plusieurs autres Membres que je conoissois, m'étoient un garant de leur amour pour l'ordre & la bienfiance; mais que j'avois de grands scrupules sur le Serment qu'on impositoit, & que je ne me rendrois jamais sur cet article: J'avois la mémoire pleine de ce que quelques Persones & moi dimes alors; la Conversation s'étant fort animée. Voilà, *Messieurs*, avec sincérité, ce qui a occasioné la Lettre sur laquelle nôtre Critique m'a fait de vifs reproches. Mais si jeusse pû assister aux Délibérations du Conseil, & que jeusse eu la facilité à s'énoncer, les lumières la présence d'esprit & l'éloquence de quelques uns de mes Confrères, j'aurois fait mes efforts pour empêcher, que
l'on

l'on ne prononçât aucun Arrêt contre les *Franco-Maçons* ; parce que je pense que ces sortes de défenses donent du poids à une Chimère, & que pour faire tomber une Société qui ne subsiste & ne se multiplie qu'en excitant la curiosité par l'appareil de mystérieuses Bagatelles, il n'y a qu'à l'abandonner à elle même. Peut-etre a t'on pris le bon parti, & la Sagesse du Gouvernement me le persuade ; mais il est certain, que si j'avois pû entendre les opinions, ma Lettre y auroit gagné ; elle auroit été plus raisonnée, plus approfondie ; en un mot plus digne de l'Auteur célèbre, du nom duquel j'ai pris la liberté de me couvrir.

Quoi qu'il en soit j'ai plus à me louer du Censeur qu'à m'en plaindre : Après avoir dit, que les Lettres de *Rousseau*, imprimées dans le *Journal Helvétique*, valent mieux que celles qu'on trouve dans la magnifique Edition du Louvre, des Oeuvres de ce Poete ; il ajoute que ce qu'on lui a prêté n'est pas indigne de lui & qu'il ne s'en plaindrait pas. Après cet éloge, aurois-je bone grace de m'en plaindre & de défavouer ce que j'ai pris la liberté de hazarder ! Je suis &c.



CHEF D'OEUVRE D'ECRITURE.

L'Année dernière, dans le tems que le Sérénissime Margrave de *Bade-Dourlac* étoit à *Bâle*, le Sr. *Jaques Geyger* célèbre Ecrivain de cette Ville là, eût l'honneur de présenter à S. A. S. le Portrait de ce Prince, très ressemblant, & dont tous les traits étoient formés d'une Ecriture fort menüe, mais distincte & lisible, au moien du Microscope.

Aujourd'hui, cet ingénieux & incomparable Ecrivain vient de finir un Ouvrage très fin & très délicat, dans le goût du précédent: C'est le Portrait au naturel de S. M. le R O I DE P R U S S E, entre deux Pyramides, dans un double Cœur couronné, tenu par deux Anges &c. La finesse & la délicatesse de ce Chef d'Oeuvre d'Ecriture sont inexprimables: On peut en juger en quelque façon, si l'on se représente que cet Ouvrage merveilleux contient 41. Pseaumes entiers. Un très grand nombre de Curieux de tous Ordres ont été voir cette Pièce admirable.



LOGOGRIPE.

E Couste ou lis, devine & meurs d'amour ;
 En six traits diférens, je peins ce que j'adore :

Ce n'est point cette vieille Aurore ,
 Qui depuis 7. mille ans vient anoncer le jour.

Il te souvient de cette jeune Jole ,
 Qu' Alcide adora folement ?

Hé bien, cet objet si charmant ,
 N'ofre que les deux tiers de mon aimable Idole.
 Mais te dirai-je encore un bisure secret ?

Regarde bien une Soirée ,
 De mes Ansours tu vois & méconois l'objet ;
 Prothée au changement ne fut pas plus sujet ,
 Quand il devint Dragon, Flame, Onde fugitive :
 Ma Belle est à la fois, sans beaucoup d'apareil ,
 Une Isle, un simple aveu : Que te dirai-je ? Un
 Oeil.

J'en ferois une Image en merveilles féconde ,
 Si j'analisois tous ses traits.

Veux tu savoir son nom ? On le trouve à peu
 près ,

Dans l'Histoire du Nouveau Monde.



T A B L E.

P <i>Articularitez curieuses sur St. François de Sales.</i>	163
<i>Réponse de Mr. T. à la Lettre de Mr. d'Arnaud.</i>	184
<i>Épître au même sur la Poésie.</i>	198
<i>Lettre Critique contre le Beau-Sèxe.</i>	204
— <i>Sur les Etudes convenables aux Demoiselles.</i>	213
<i>Reflexions des Éditeurs sur la licence des Ecrivains & sur le défaut de Charité.</i>	222
<i>Acte du Parlement d'Angleterre en faveur des Frères Moraves.</i>	225
<i>Chef d'Oeuvre d'Écriture.</i>	246
<i>Logogriphe.</i>	247

L I M A Ç O N est le mot du Logogriphe du Mois d'Août.

ERRATA du Mois d'Août.

- P. 143. Lig. 19. *pensées come noïées, lifés, sont come noïées.*
- P. 148. Lig. 9. *s'y éteignent, lifés, s'y teignent.*